

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 14 AVRIL 2026

SOMMAIRE

◆ FINANCES.....	10
CD-26-04-4274 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1 - AVR. 2026.....	10
CD-26-04-3826 __FINANCES - ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AVR. 2026	26
◆ COHÉSION SOCIALE.....	26
CD-26-04-4250 __SDUS - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PETITE ENFANCE 2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2026.....	26
AUTONOMIE.....	28
CD-26-04-4334 __SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES AUTONOMIE DES PESONNES - ACTIONS EN FAVEUR DES AIDANTS FAMILIAUX HAUT-ALPINS - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION E. SELTZER - AVR. 2026.....	28
◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	30
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX	30
CD-26-04-4276 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - AVENANT N° 3 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - DEMOLITION RECONSTRUCTION DE LA MDS DE GUILLESTE EN POLE DE SERVICES A LA POPULATION - AVR. 2026	30
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES.....	31
CD-26-04-4287 JOP 2030 – FINANCEMENT RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR – AVR.2026	31

CD-26-04-4348 JOP 2030 - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE - CARREFOUR DE MONTGARDIN RN 94 / RD 942 - AVR. 2026	32
--	----

◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 36

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..... 36

CD-26-04-4157__PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - RECONDUCTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES POUR LA PERIODE 2026- 2035 - AVR. 2026	36
---	----

EAU..... 37

CD-26-04-4308_EAU - CONTRAT DE RIVIERE EAU ET CLIMAT DU BASSIN VERSANT DU BUECH 2026-2028 - AVR. 2026.....	37
---	----

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL..... 39

CD-26-04-4259_LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PRESTATION 2026 POUR LA REALISATION DES ANALYSES DES PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTROLE (PSPC) - AVR. 2026	39
---	----

◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ..... 41

LOGEMENT..... 41

CD-26-04-4360_HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUECH DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT - AVR. 2026.....	41
CD-26-04-4366_HABITAT ET LOGEMENT - STRATEGIE HABITAT - PLAN D'ACTIONS 2026-2030 - AVR. 2026.....	42
CD-26-04-4392__HABITAT ET LOGEMENT - PREMIERE PROGRAMMATION RENOVATION - LOGEMENTS COMMUNAUX - AVR. 2026	49

◆FINANCES..... 52

CD-26-04-4234_FINANCES - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER 2026-2028 AVEC LA DGFIP 05 - AVR. 2026	52
CD-26-04-4365__FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT UNICIL - "ROMETTE" A GAP - AVR. 2026.....	54

◆ FONCTIONNEMENT 55

NUMÉRIQUE..... 55

CD-26-04-4343 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION DE
COOPÉRATION GéoMAS - AVR. 2026 55

RESSOURCES HUMAINES 57

CD-26-04-4337 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR.
2026 57

CD-26-04-4338 RESSOURCES HUMAINES - RENFORT DES SERVICES
PENDANT LES SAISONS ESTIVALES - AVR. 2026 58

DIVERS 58

CD-26-04-3553 MANDAT 2021-2028 - MODIFICATION DE LA
PRESIDENCE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AVR. 2026 58

CD-26-04-4341 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION EPLE
- 2025/2027 - MODIFICATIF - AVR. 2026 59

CD-26-04-4342 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CINEMATHEQUE D'IMAGES DE
MONTAGNE (CIM) - AVR. 2026 59

CD-26-04-4344 AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE LA
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ACTION LOGEMENT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DES HAUTES-ALPES - AVR. 2026 59

CD-26-04-4351 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA
DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU
DEPARTEMENT - JANVIER ET FEVRIER 2026 - AVR. 2026 60

CD-26-04-4353 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AVR. 2026 60

CD-26-04-4375 AFFAIRES JURI. - REP. ORG. EXT. - COM. DEP. EN
FAVEUR DES VICTIMES DE LA PROSTITUT°, DU
PROXENETISME ET DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS A
DES FINS D'EXPLOITAT° SEXUELLE - AVR. 2026 60

(La séance est ouverte à 9 h 36, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Départemental est ouverte. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

Procuration : Madame TRUPHEME a donné pouvoir à Monsieur NICOLAS.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD. L'assemblée est au complet, à l'exception d'Anne TRUPHEME qui est représentée.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame et Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour cette nouvelle réunion de travail du Conseil Départemental. Une réunion qui fait la part belle à nos productions, comme vous avez pu le constater à votre entrée dans l'hémicycle, avec la présentation d'un échantillon des produits primés au Concours Général Agricole, lors du dernier Salon de l'Agriculture. Cette année encore, nos agriculteurs ont fait la fierté des Hautes-Alpes, lors du Salon de l'Agriculture qui se tenait fin février, à Paris. Merci à eux pour tout ce qu'ils apportent à notre territoire.

Une réunion qui a également une connotation un peu particulière puisque c'est la première depuis l'organisation des élections municipales des 15 et 22 mars derniers. Comme vous le savez, chers collègues, je suis très attaché à l'action du Département en matière de cohésion et de solidarité territoriale. Le renouvellement des exécutifs locaux est une étape importante dans notre mandature. Notre mission est aujourd'hui de poursuivre l'accompagnement de nos villes et villages avec de nouveaux projets et de nouveaux interlocuteurs.

Je félicite l'ensemble des maires élus dans les Hautes-Alpes, le mois dernier, et à travers eux, l'ensemble des équipes municipales qui sont désormais constituées. Leur engagement est fondamental pour la vie de nos institutions et pour le bien vivre ensemble.

J'ai évidemment une pensée particulière pour vous, mes chers collègues, qui êtes présents dans cet hémicycle et avez été élus ou réélus à la tête d'un exécutif local.

Le Département sera, comme il sait bien l'être depuis de nombreuses années, un interlocuteur privilégié de ces nouvelles équipes et un partenaire solide et sérieux de l'accomplissement des projets dans l'ensemble de nos vallées.

J'ai déjà rencontré un certain nombre de ces nouveaux maires et exécutifs locaux. Nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance, dans les semaines à venir, au gré d'une série de rendez-vous en territoires auxquels ils seront conviés afin que nous puissions leur présenter le champ d'intervention du Département et la manière d'opérer pour que nous puissions être efficacement à leurs côtés.

Le Département, comme vous le savez, consacre environ 12 M€ par an - un peu plus ces dernières années - au soutien des projets locaux. Je tiens à ce que cette forme de décentralisation de notre action perdure et qu'elle s'inscrive durablement dans le temps. Je n'en doute pas un instant, connaissant l'efficacité de nos outils de développement de notre territoire que sont IT05, la SEM Hautes-Alpes Énergies ou encore l'Agence de Développement.

L'aménagement et le développement : voilà les deux grands axes qui régissent la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement du Département qui vous sera présentée, ce matin, et proposée au vote.

Nous avons bien travaillé, depuis le début de cette mandature. Notre plan, tel que définit jusqu'à présent, portait sur 526 M€, entre 2022 et 2028. Plus de 270 M€ étaient réalisés, fin 2025. Aujourd'hui, nous devons intégrer de nouveaux besoins de financement dans ce plan pluriannuel, tout simplement parce que les Hautes-Alpes de 2026 ne sont plus celles de 2021, quand nous avons élaboré la première version de notre programmation, parce que nos ambitions ont évolué et parce que de nouveaux projets ont vu le jour.

Ces nouveaux besoins se montent à 72 M€ pour désenclaver les Hautes-Alpes, portant à 324 M€ qu'il nous reste donc à faire, d'ici la fin de la mandature.

C'est objectivement très ambitieux, certainement trop ambitieux, en seulement trois exercices budgétaires (2026, 2027, 2028). C'est pourquoi nous vous proposerons, ce matin, d'envisager d'investir 75 M€ par an, dans les quatre années à venir, étant parfaitement entendu qu'il restera des choses à faire en 2029 et 2030, notamment dans le cadre de la préparation et de l'organisation des Jeux d'hiver. Patrick RICOU nous présentera ce projet en détail, dans un moment.

Je retiens simplement que ce nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement est le signe du dynamisme de notre territoire, de notre capacité à mettre en œuvre nos projets et à construire l'avenir des Hautes-Alpes, en modernisant notamment nos infrastructures. Il est permis par les Jeux de 2030 et le soutien exceptionnel de l'État et de la Région, dans le cadre de leur préparation. On ne le répètera jamais assez : merci à eux. Merci à Renaud MUSELIER en particulier dont je considère qu'il a accompli sa mission, et je comprends qu'il souhaite désormais défendre les intérêts de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers d'un mandat parlementaire. Renaud est un ami et un allié de la première heure pour les Alpes du Sud et les Hautes-Alpes, en particulier. Je tiens aujourd'hui à le remercier pour son engagement sans faille à nos côtés. J'accepte sa décision, même s'il va beaucoup nous manquer.

La convention de financement des opérations olympiques avec la Région sera donc soumise à votre approbation, ce matin. Elle nous permet, sur 100 M€ d'investissement sur notre réseau routier, de bénéficier de 55 M€ de subvention. C'est tout simplement exceptionnel. Avec ces 55 % de cofinancement pour nos projets départementaux, je

mets en perspective le niveau de cofinancement : sans cette opportunité, clairement nous n'aurions rien eu.

Autre sujet important : cette nouvelle version de notre PPI nous permet d'aborder sereinement le soutien que le Département souhaite apporter à la production de logements dans les Hautes-Alpes. Notre politique de logement sera abondée, avec votre accord, ce matin, d'un peu plus de 2 M€ afin que nous soyons aux côtés des communes pour rénover leurs logements communaux. C'est une priorité que le Préfet et moi-même avons définie, l'an dernier, et qui prend une forme très concrète.

Nous engagerons 425 000 €, au cours de la matinée, pour mener à bien la rénovation de 21 logements communaux répartis sur sept communes, du nord au sud des Hautes-Alpes. L'effet levier de cette participation financière du Département à ces projets permettra de réaliser plus de 2 M€ de travaux dans ces logements. Gérard TENOUX reviendra sur ce sujet, tout à l'heure.

Je terminerai ce propos avec quelques mots de sport et un immense bravo à nos deux athlètes paralympiques, Aurélie RICHARD et Arthur BAUCHET, qui nous ont fait vivre des moments exceptionnels pendant les Jeux Paralympiques de Milan-Cortina. Ils remportent, à eux deux, plus de la moitié des médailles françaises. Cela mérite un tonnerre d'applaudissements.

(Applaudissements)

A travers ces deux grands champions, j'ai naturellement une pensée pour tous les athlètes haut-alpins qui se sont distingués, cette saison. Un des derniers en date, en ski de vitesse : Simon BILLY, sur la piste légendaire de Vars. Merci pour ces moments de sport, de spectacle, parfois. Merci pour le rayonnement que vous donnez tous aux Hautes-Alpes. Nous aurons l'occasion de les féliciter, lors de la prochaine

réunion du Comité exécutif Hautes-Alpes 2030 programmée, ici même, le 30 avril prochain.

Un comité exécutif qui, comme vous le savez, est chargé de coordonner l'action des acteurs locaux dans le cadre de la préparation des Jeux. Il sera renforcé, à compter de ce printemps, par l'État qui jouera un rôle de plus en plus présent, notamment dans la gouvernance. Je coprésiderai donc cette réunion avec le Préfet Philippe BAILBÉ, et elle sera, comme c'est le cas à chaque fois, l'occasion de faire un point d'étape de nos chantiers en cours, mais aussi pour le COJOP et la SOLIDEO, de s'exprimer sur l'avancée de leurs travaux.

Je pense qu'il sera temps également de commencer à envisager le rôle que nous aurons à jouer, pendant la période des Jeux, en matière d'animation, de représentation et autres mises à disposition du public haut-alpin, de lieux pour pleinement profiter des Jeux et soutenir nos athlètes.

Notons enfin que notre territoire accueillera, cet été, le Tour de France pour trois étapes décisives puisqu'à seulement quelques heures de la grande arrivée à Paris. Il s'agit également d'un très grand évènement sportif qui se prépare, et je salue le travail, d'ores et déjà, engagé avec les équipes d'ASO, mais aussi des collectivités hôtes et du Département, pour en faire un moment à la hauteur de sa réputation et de la nôtre. Rendez-vous donc fixé le 28 mai prochain, à Orcières, avec Christian PRUDHOMME, pour officialiser nos partenariats et notre engagement dans cette nouvelle aventure sur les routes du Tour de France.

Je vous souhaite une excellente matinée de travail et vous remercie de votre attention.

Si personne ne demande la parole, nous allons dérouler l'ordre du jour.

Je vous propose d'adopter le compte rendu du Conseil Départemental du 10 février 2026.

Y a-t-il des commentaires ?

Le compte rendu est approuvé.

Je vais passer, dans le cadre des rapports du Conseil Départemental, la parole à Patrick RICOU.

◆ FINANCES

CD-26-04-4274 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1 - AVR. 2026

Monsieur RICOU- Le rapport qui vous est proposé comprend une partie de Décision Modificative très marginale du Budget Primitif que nous avons voté, au mois de décembre, en matière d'investissement, l'élément le plus important étant une actualisation de notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

Nous allons regarder rapidement ce qui concerne la partie Décision Modificative. Ce sont des ajustements en crédits de paiement d'investissement du Budget Primitif de 2026. Ils sont neutres, en termes de consolidation, puisque ce sont simplement des redéploiements de lignes budgétaires vers d'autres lignes budgétaires pour tenir compte de la réalité de l'exécution des projets. Nous allons regarder rapidement en quoi cela consiste sur les diapositives suivantes.

On redéploie 457 500 € de crédits qui concernent le glissement du Pas de l'Ours pour 200 000 € puisque cette opération est terminée, l'aménagement de la RD1075 et l'aménagement des RD942 et 900B

puisque ces programmes seront essentiellement fléchés sur les Jeux Olympiques 2030.

En contrepartie, nous augmentons certaines lignes de crédits :

- sur les risques naturels : 200 000 €, pour tenir compte d'un certain nombre de travaux que nous devons faire en matière de traitement de chutes de blocs ou de glissements de terrain ;

- la ligne « Modernisation et sécurisation du réseau » : 237 500 € ;

- on augmente la ligne « Politique et valorisation et gestion du patrimoine », sur la partie foncier et immobilier, de 20 000 € pour abonder de quelques crédits supplémentaires les dépenses liées à la valorisation du foncier du Département, sur le secteur de Saint-Louis.

Ce sont simplement des ajustements à la marge pour ce qui relève de cette Décision Modificative.

Le plus important est l'actualisation du PPI. Je vous le rappelle, le PPI, qui était en cours jusqu'à aujourd'hui, portait sur un montant d'environ 526 M€ et il couvrait la période 2022-2029.

A travers cette modification, il vous est proposé d'abonder ce PPI de 68,5 M€ pour le porter à un montant global de 594,5 M€.

Plusieurs objectifs dans cette modification :

- intégrer les mouvements liés aux JOP 2030. Vous le savez, le Département, dans le cadre de ces Jeux Olympiques a obtenu des financements exceptionnels de l'État et de la Région, à hauteur de 55 M€, pour un montant global de travaux de 100 M€. Bien évidemment, un certain nombre de ces travaux inclus dans ces 100 M€ étaient déjà intégrés dans notre PPI initial, et ils bénéficieront donc des subventions et des cofinancements attendus. Néanmoins, il y a un certain nombre de projets qui n'étaient pas dans le PPI initial et qu'il convient maintenant d'intégrer.

Le Département est attendu en cofinancement sur un certain nombre d'opérations sur le ferroviaire, sur la rocade de Gap, sur la traversée de La-Roche-de-Rame et sur ce qui sera l'aménagement de l'accueil du village olympique, au Fort des Têtes. Le montant global s'élève à 25 M€.

L'objectif de ce PPI est, d'une part, d'actualiser le PPI initial par quelques ajustements, au gré de l'exécution, que nous avons constatés, depuis maintenant 4 ans. Notamment des redéploiements de quelques lignes de crédit sur l'aide aux tiers, l'aide aux communes, mais c'est vraiment marginal. Et puis, d'intégrer les projets nouveaux liés aux JOP.

Comme l'a dit le Président, dans son propos introductif, pour tenir compte du calendrier de l'exécution de ces travaux, qui sont ambitieux, et également du calendrier lié aux Jeux Olympiques de 2030, il vous est proposé d'allonger la durée de validité de ce PPI et de la porter jusqu'en 2029, qui sera une date tout à fait compatible avec ce que sera la mise en œuvre des projets liés aux Jeux Olympiques de 2030.

On va regarder maintenant quelles sont les principales modifications de ce programme.

Concernant le Pôle Ressources, pas d'ajustement significatif, on reste sur le PPI initial, hormis sur la ligne qui concerne la transformation numérique. On reste avec un PPI à 10 663 000 € sur cette ligne-là. Cette diminution s'explique notamment par des crédits qui, dorénavant, d'un point de vue réglementaire, doivent passer en crédits de fonctionnement, notamment des acquisitions de logiciels que nous avons, jusqu'à présent, pour pratique de passer en crédits d'investissement, mais qui, dorénavant, passeront en crédits de fonctionnement. Et également une rationalisation dans nos achats pour essayer de générer quelques économies. Mais, vous voyez que,

globalement, le PPI sur le Pôle Ressources n'est pas modifié de manière significative.

De la même manière, sur le patrimoine, il s'agit simplement d'acter, par rapport aux crédits que nous avons inscrits sur la ligne Collèges, 1 500 000 € de crédits en moins, par rapport à des marchés de travaux pour lesquels, aujourd'hui, nous avons une vision plus claire puisque l'essentiel de notre programme « Collèges » est soit réalisé, soit largement engagé. Le dernier en date est le collège Centre. Nous avons une vision claire des crédits que nous allons mobiliser sur ce volet « Collèges ». Et donc, les appels d'offres et la vision que nous avons sur le collège Centre notamment nous permettent de dégager 1 500 000 € de crédits supplémentaires.

Cela étant, il faut quand même regarder la somme globale : 68 M€ auront été investis dans les collèges, une fois que nous aurons terminé le collège Centre, dans cette mandature. C'était un marqueur important de notre mandature. De la même manière que les bâtiments départementaux restent affectés avec 31 M€ de crédits, notamment le bâtiment des Archives qui a été réalisé tout récemment. Les bâtiments départementaux auront fait l'objet également de crédits significatifs.

Concernant l'Éducation, Jeunesse et Sports et la Culture, on rajoute 150 000 € de crédits supplémentaires en investissement, pour tenir compte des besoins issus de notre nouveau Schéma Départemental des Sports. On reste sur un PPI aux alentours de 11 M€ en investissement sur cette thématique-là.

Concernant l'Aménagement et la Solidarité territoriale, il y a un certain nombre d'ajustements sur cette thématique :

- « L'Agriculture et la Forêt » : 168 000 €. Ce sont notamment les opérations de soutien à la filière arboricole et des dispositifs de

protection des vergers. Cela reste marginal par rapport au programme global ;

- sur « l'Attractivité du territoire », on peut redéployer 3 M€, à l'intérieur desquels nous vous proposons de redéployer 4 M€ liés aux contrats de station. Nous avons voté 30 M€. Il restait, à la fin de l'exercice 2025, 13 M€. De manière raisonnable, il nous paraît possible de redéployer 4 M€, en se donnant une enveloppe annuelle de 3 M€ pour terminer le PPI. On redéploie donc 4 M€. En revanche, on abonde la ligne « Attractivité » de 1 M€ pour tenir compte d'un rythme de programmation qui a été celui d'aide aux communes et aux communautés de communes, qui a été assez soutenu, sur cette première partie du mandat. Ce qui fait qu'aujourd'hui, pour que l'on puisse continuer d'accompagner ces collectivités, on vous propose de rajouter 1,3 M€ sur cette ligne « Attractivité ». Et quelques ajustements aussi complémentaires font que, globalement et de manière consolidée, sur cette ligne, on redéploie 3 M€ :

- sur « l'Eau et l'Assainissement », on peut redéployer 400 000 € ;

- sur les « Enveloppes cantonales », on peut redéployer 150 000 € ;

- sur « l'Habitat et Logement », c'est également une évolution significative en raison de notre nouvelle politique en matière de logement. Il faut que nous nous en donnions les moyens financiers. On inscrit donc sur cette ligne 2 100 000 € de crédits supplémentaires ;

- on redéploie 300 000 € sur les interventions d'urgence, 600 000 € sur le patrimoine naturel et la biodiversité, et on abonde, un peu avec les mêmes motivations que ce que je disais au niveau de l'attractivité du territoire, les lignes « Services à la population », pour se donner quelques marges de manœuvre supplémentaires pour l'aide aux

communes sur cette thématique qui a été également en sur-programmation par rapport à un rythme moyen que nous nous étions fixés. On abonde de 800 000 €.

Globalement, cette thématique « Aménagement et Solidarité territoriale » est diminuée de 1 382 000 € pour se monter dorénavant à 143 375 000 €.

Concernant l'élément le plus important, les « Mobilités », quelques ajustements sur des opérations qui sont d'ores et déjà identifiées dans notre maquette budgétaire : une ligne spécifique aux Jeux Olympiques 2030, pour que les choses soient clairement identifiées et clairement suivies, et pour pouvoir bénéficier des cofinancements de manière tout à fait claire.

Il y a des lignes qui sont redéployées : sur la 942, sur la 1075, sur la 1091 : 205 000 €, 1 966 000 € et 110 000 €.

Nous redéployons 1 M€ sur la ligne qui concerne l'Agence Routière Départementale pour tout ce qui relève de l'acquisition de matériels. Nous allons, sur les années qui arrivent, renouveler notre matériel, en identifiant les matériels prioritaires pour essayer de générer quelques économies qui nous permettent d'abonder les autres lignes sur la ligne « Mobilités ».

On supprime les crédits liés au Pas de l'Ours, l'opération étant terminée.

Les mobilités alternatives : on redéploie 855 000 €. Ce qui ne veut pas dire que nous avons baissé notre ambition en la matière, mais c'est simplement la priorisation et le plan à la fois sur les pistes cyclables sur le réseau routier départemental et sur l'accompagnement des collectivités que nous faisons sur cette thématique-là. Cela étant, notre ambition, qui était de faire 100 kilomètres de voies cyclables sur ce mandat, reste totale et entière et sera réalisée.

Sur la modernisation et la sécurisation du réseau, on redéploie 750 000 €.

Sur les ouvrages d'art, on abonde de 350 000 €, en espérant que cela suffise parce que nous avons un nombre d'ouvrages important, avec des travaux importants à réaliser. L'enveloppe globale en matière d'ouvrages d'art sera, sur ce PPI, de 21,5 M€. Cela paraît beaucoup, mais ce n'est pas superflu par rapport au nombre d'ouvrages que nous avons.

Pour le revêtement et l'entretien de voirie, on redéploie 4 M€ pour la bonne et simple raison qu'une bonne partie de ces dépenses seront prises en compte au niveau de l'enveloppe JOP.

Sur les risques naturels, on réabonde de 200 000 €.

Sur les signalisations et équipements de sécurité, on réabonde de 1 M€. Il faut que nous renouvelions une bonne partie de nos panneaux à messages variables. Nous avons, jusqu'à présent, des dispositifs de mutualisation avec les services de l'État, en termes de transmission, qui aujourd'hui, visiblement, ne sont plus possibles. Cela nous oblige à abonder un peu plus les dépenses, en termes de renouvellement et d'aménagement de notre dispositif de signalisation et équipement de sécurité.

On redéploie 1 500 000 € et on abonde de 81 400 000 € l'enveloppe JOP. Il y a les nouveaux projets issus de ces travaux, mais aussi un certain nombre de projets qui étaient dans notre PPI initial.

Globalement, on abonde l'enveloppe « Mobilités » de 72 M€.

En synthèse, cet abondement global sur l'enveloppe « Jeux Olympiques » de 81,4 M€ concerne la Vallée de l'Avance pour la 942 et la 900B pour pas loin de 44 M€, la RD1091 pour 12,5 M€ et les cofinancements sur lesquels le Département est attendu : la rocade de Gap (5 M€), la desserte ferroviaire (11 M€), l'aménagement de la

traversée de La-Roche-de-Rame (2,8 M€), l'accès au Fort des Têtes (6,2 M€). Cette somme vient se rajouter à 36 M€ que nous avons déjà actés, à l'automne, avec le redéploiement des lignes, qui concernait la 1091 essentiellement, sur l'enveloppe JOP puisque l'on a tout recentré sur une seule et même enveloppe.

Ce qui nous conduit à avoir un PPI de 594 M€. Si on le traduit en exécution budgétaire, de manière tout à fait indicative, mais cela donne un peu l'ordre de grandeur et la marge d'exécution sur les années à venir : nous avons, jusqu'à présent, investi 270 M€ sur l'exercice 2022, 2023, 2024, 2025, avec deux années record (2024 à 75 M€ et une année 2025 à 76,2 M€). C'est globalement le rythme que nous vous proposons de suivre jusqu'à la fin de ce PPI, sur 4 années avec 75 M€, et certainement, une exécution en termes de paiement et de finalisation des projets qui s'échelonnera un peu sur 2030.

Il faut prendre ces chiffres-là avec la prudence nécessaire puisque l'exécution budgétaire et le rythme des projets ne seront pas forcément linéaires tel que cela vous est présenté à l'écran, mais c'est pour donner un ordre d'idée de l'effort d'investissement que nous allons poursuivre sur les quatre prochaines années pour pouvoir exécuter ce PPI qui, malgré tout, commence à approcher les 600 M€. Nous étions partis sur un PPI, au début de mandat, de 400 M€.

On n'est pas au stade du budget, donc on ne va pas revenir sur ce que cela suppose en termes de gestion budgétaire, dans les années à venir, mais cela reste quand même une ambition qui est remarquable et je pense que le Département, qui est certainement le Département qui, rapporté au nombre d'habitants, investit le plus, va encore rester, pendant quelques années, dans le peloton de tête.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Y a-t-il des questions, des observations sur cette évolution du PPI ? Pour aller jusqu'en 2030, il va probablement falloir que l'on demande au Premier Ministre de voter une dérogation au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour que notre mandat soit prolongé jusqu'en 2030 pour que nous puissions exécuter en totalité ce PPI. La parole est à Valérie ROSSI.

Madame ROSSI.- Merci, Patrick, Vice-président, de nous avoir présenté tout ce programme. Bien évidemment, on est sensible, avec mon collègue Joël, à tout ce qui concerne le département, particulièrement le canton de Chorges.

Je voudrais juste parler à propos des mobilités et de ce que vous avez soulevé, autant dans le document que dans ce que vient de dire notre collègue Patrick : il s'agit des routes départementales, la sortie de l'autoroute jusqu'à Montgardin. Évidemment, je bascule un peu sur les ouvrages de l'État, mais ils sont en lien avec ceux du Département. Je voulais attirer votre attention, encore une fois, sur la route des Puys, la RD9, qui est vraiment dans un sale état, en ce moment, et il y a des travaux en cours. Je vous rappelle, si je peux me permettre, que cette route est prise souvent comme une déviation quand la RN94 est encombrée, et vous le signalez dans le document, à juste titre. Cette route RD9 est vraiment beaucoup empruntée et fragilisée, par conséquent. Cela signifie que le Département y met de l'argent régulièrement et de plus en plus.

Je souhaiterais, mais c'est certainement déjà le cas, que l'on travaille en étroite relation avec la DIR, de manière à voir comment désengorger cette Route Départementale 94, notamment au niveau du pont de Savines-le-Lac. Il y a un premier gros bouchon qui se fait à

Chorges, un deuxième au niveau du pont de Savines-le-Lac, un troisième qui se fait dans la traversée de Savines-le-Lac, avec des passages piétons qui ralentissent, et au niveau du rond-point des Orres. Tout cela fait que cette route des Puys, depuis Embrun jusqu'au pont de Savines, est vraiment empruntée et fragilisée.

Je serais désireuse et en attente de savoir comment le Département travaille pour éviter ces problèmes sur notre route départementale.

D'autre part, je vois avec plaisir que, dans le document, le Département envisage de contribuer au projet d'autres maîtres d'ouvrage, notamment à l'amélioration de la desserte ferroviaire de Briançon. C'est un sujet qui nous tient tous à cœur : le renforcement du ferroviaire sur notre département. Je suis impatiente là aussi de voir quels sont les projets développés en lien avec à la fois la Région et l'État car il me semble que la desserte ferroviaire est indéniablement une alternative, si ce n'est pas une priorité, à toutes les problématiques que l'on vient de signaler au niveau de l'engorgement. Et on pourrait peut-être se pencher, Président, sur le projet qui vient de rétablir la double voie entre Veynes et Briançon. Il y a peut-être des choses à travailler, à ce niveau-là, en détail, mais peut-être que les choses seront abordées dans les différents comités exécutifs auxquels nous seront conviés.

Monsieur LE PRESIDENT. - La situation que tu décris sur la route des Puys, en période de forte fréquentation du département : on ne va pas transformer la route des Puys en autoroute. On a comme mission de la maintenir en état pour que la circulation locale se fasse dans de bonnes conditions. Cela étant, nous avons un problème avec les GPS des voitures qui les envoient systématiquement sur cette route. On est en

train de mener des actions auprès de ces opérateurs, mais notre intervention a rapidement des limites. On ne peut pas décider.

Sur l'aménagement de la 94, c'est un débat qui concerne l'État, la DIR, la DREAL. Chaque fois que nous pouvons, on répète qu'il faut faire des actions d'amélioration de fluidité de la circulation. Il n'y aura jamais d'autoroute entre Chorges et Embrun, avec un nouveau pont de Savines avant les Jeux Olympiques de 2030. Il ne faut pas rêver : on a 4 ans devant nous, l'État va investir quelques millions d'euros sur la 94, depuis Montgardin jusqu'à Briançon. Quelques millions d'euros. Ce ne sont pas des centaines de millions d'euros. On souhaite qu'ils soient investis d'une façon intelligente pour fluidifier la circulation, pour créer des zones de dépassement dans lesquelles on peut dépasser des véhicules lents parce que c'est aussi un signe de sécurité. Ce n'est pas pour créer de la vitesse. Quand vous en avez marre de suivre un poids lourd ou un véhicule agricole, si vous pouvez le dépasser dans de bonnes conditions de sécurité, c'est mieux que d'essayer de doubler et de prendre des risques par rapport à la circulation qui est en face de vous. L'État doit investir et, nous, nous faisons le point systématiquement, périodiquement, avec le Préfet pour voir l'avancement de ces projets. Je suis toujours un peu réservé. J'ai des craintes par rapport à la DIR et la DREAL, qui sont étayées par d'autres actions qui ont été menées par ces gens-là sur notre territoire, avec une rapidité qui ne correspond pas à nos ambitions. Quand on voit le temps que l'on a mis pour faire le carrefour de Tallard, qui ne sert pas à grand-chose aujourd'hui, qui a quand même coûté 5 ou 6 M€ à l'État et la Région, alors que nous avons des propositions pour fluidifier la circulation dans ce secteur, elles n'ont pas été entendues et aujourd'hui, on fait le constat. Et demain, sur d'autres projets - je ne vais pas parler de la rocade de Gap qui est un sujet duquel on pourrait débattre toute la matinée -, vous voyez bien l'état

d'avancement avec la rapidité de décision de la part de la DIR ou de la DREAL, aujourd'hui. Je relance le Préfet chaque fois que je le rencontre pour lui dire : maintenant, il faut que l'on prenne une décision. J'attends. Peut-être qu'au travers du comité exécutif du 30 avril, le Préfet nous donnera quelques informations complémentaires sur les aménagements routiers qui sont prévus.

Sur la partie ferroviaire, je suis confiant car Réseau Ferré de France et la Région se sont engagés à faire environ 350 M€ de travaux sur la desserte des Hautes-Alpes. On dit Briançon, mais ce n'est jamais que la fin de l'itinéraire ferroviairement parlant. En tout cas, ces travaux vont donner une perspective de desserte ferroviaire sur l'ensemble du département pour nous relier à Marseille, à Valence, à Grenoble, qui va nécessiter des travaux importants, notamment la fermeture de cette voie ferrée, pendant un certain temps. On n'a rien sans rien. Je pense que, dans les 4 ans à venir, il y aura quelques difficultés sur ce réseau ferré, mais ces 350 M€ d'investissement seront de nature à changer la façon de se déplacer en train dans les Hautes-Alpes. Je suis assez confiant.

On parlera tout à l'heure d'opérations sur le réseau dans les rapports suivants, on reviendra sur des aménagements routiers. Je suis sûr de ce que l'on va faire, nous, sur notre réseau routier, et je suis sûr que l'on va le faire dans les temps parce que l'on y travaille d'arrache-pied tous les jours. On motive les gens qu'il faut motiver : les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les communes qui sont traversées. Tout le monde a envie que l'on fasse des choses, et on va le réaliser dans les délais. Sur le réseau national, je suis moins sûr de cela.

Madame ROSSI.- Président, loin de moi l'idée de dire que l'on n'effectuait pas les travaux sur la RD9 ou qu'il fallait en faire plus. C'était pour dire que, malgré tout ce que l'on fait tous les ans, et on y met de

l'argent, elle pâtit de la problématique de la nationale et de ce que l'État ne fait pas. C'était juste ce que je voulais dire, je ne demandais pas davantage et je ne critiquais pas ce que nous faisons car nous mettons ce qu'il faut. Comme, chaque fois, elle est détériorée parce que c'est engorgé, cela ne fait que répercuter. Je sais que vous mettez la pression, moi aussi de mon côté, mais il faut continuer.

Monsieur CANNAT. - Il est vrai que la RD9 n'est pas un itinéraire qui absorbera le trafic de la 94. Monsieur le Président, vous avez dit qu'il allait y avoir des travaux sur le réseau ferré, en espérant qu'ils ne vont pas faire un transfert de plus d'usagers sur le réseau national. Je rappellerai que le réseau national, aujourd'hui, accepte, en journée de pointe, à peu près 11 000 véhicules/jour. En jour de pointe, nous arrivons à 14 000 véhicules/jour. Ce qui signifie que le réseau national n'est plus adapté à un réseau comme le nôtre.

Sur la RD9, nous mettons globalement entre 500 000 € et 600 000 € de travaux par an. On ne peut pas faire plus. Patrick vient de parler du PPI. Il a insisté sur les ouvrages. Sachez qu'il y a 1 000 ouvrages dans le département, la priorité est d'en refaire et nous n'arrivons pas à satisfaire nos propres besoins.

J'insiste un peu auprès de toi, Valérie, qui est placée au niveau national, pour aider la DREAL et la DIR, qui vous voulez, mais il faut que l'on s'en sorte sur le réseau national. On va avoir les Jeux Olympiques chez nous, avec un itinéraire qui n'est plus adapté à notre trafic. C'est 4 000 véhicules en heure de pointe qui sont chez nous, il faut bien qu'ils passent quelque part. Ils essaient de passer par des déviations, par des routes parallèles à la 94.

Nous sommes en train de faire une étude de trafic qui prend en compte les véhicules sur la 94 et les véhicules sur ces itinéraires bis. Vous allez être surpris parce que cela retombe pareil.

Dernièrement, j'ai été très surpris : il y avait une grue de 50 tonnes qui devait rejoindre Château-Queyras ; elle a eu une interdiction de passage sur le pont de Savines-le-Lac. On va faire les Jeux Olympiques, bientôt ? On va faire les Jeux Olympiques avec un pont sur lequel on ne peut pas passer ? Et les Jeux Olympiques, c'est dans pas longtemps. Monsieur le Président, je crois que l'on avait quantifié un peu les travaux : cela se monte à 20 ou 25 millions de travaux sur le pont de Savines-le-Lac. Il n'est pas à nous, le pont. Il va falloir peut-être un peu se réveiller là-dessus et savoir ce qu'il faut faire. S'il faut faire un nouveau pont, c'est un peu tard. Et une grue qui ne peut pas passer pour rejoindre Château-Queyras, je n'ose pas imaginer, quand on va commencer les travaux sur le Briançonnais, comment on va faire.

Je reviendrai tout à l'heure sur un rapport qu'il y a sur la 942 : nous faisons ce que nous devons faire chez nous, mais on ne peut pas faire ce que l'État doit faire chez lui.

Valérie, un peu à toi, au niveau national, avec les parlementaires, pour insister pour que les Hautes-Alpes soient un peu considérées de Paris.

Madame ROSSI.- Marcel a tout à fait raison. Nous avons fait une réunion ensemble à Puy-Sanières, avec les élus du coin, pour parler de ce gros bouchon et, dans la foulée, j'ai saisi tout de suite le Ministre des Transports sur ces questions-là. Je pensais t'avoir envoyé la copie. Peut-être que j'ai omis de te l'envoyer. Je vais envoyer, ainsi qu'au Président et à tous les collègues, le courrier que j'ai fait au Ministre des

Transports. Nous sommes tout à fait dans la dynamique. Vous pouvez compter sur moi pour faire ce genre de démarches. J'attends la réponse. Je l'ai interpellé aussi, dans les questions au gouvernement et je lui ai demandé de venir dans le département pour constater sur place les problématiques, et il a levé le pouce.

Monsieur VIOSSAT.- Je voulais rebondir sur les propos de Patrick concernant certains éléments du PPI, notamment en ce qui concerne la mobilité alternative. Vous savez très bien qu'en début de mandat, on a évoqué le fait de pouvoir faire 100 kilomètres de voies cyclables, pendant notre mandat.

Je voudrais faire un peu le point d'où l'on en est exactement. Il se trouve qu'aujourd'hui, on a réalisé 63 kilomètres de voies cyclables sous notre maîtrise d'ouvrage directe. Après la programmation de 2026, on sera à 66 kilomètres de réalisation. Et au vu de ce qui est prévu pour les 3 ans qui viennent, on va arriver à 86 kilomètres sous notre maîtrise d'ouvrage directe. J'avais demandé au service de chiffrer quels étaient les itinéraires que nous avons financés par d'autres opérateurs (agglomérations, communes, communautés de communes). Il se trouve qu'aujourd'hui, on a 15 kilomètres. Finalement, au vu de ces chiffres, et ce n'est pas fini, on sera en mesure d'arriver à notre objectif de 100 kilomètres. C'est un chiffre que l'on s'était donné un peu aléatoire. Il se trouve que c'est une bonne chose parce que l'on va y arriver, et c'est bon que, sur la parole publique, on puisse se dire : on a réalisé ce que l'on avait promis.

Madame ASSO.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Marc. Tu parlais des kilomètres de voies cyclables dont on avait la maîtrise d'ouvrage, quand on a notre destin en main. Par rapport à la section centrale de la rocade, je ne vais pas revenir sur le débat, maintenant c'est l'État qui doit régler cela. Quant aux deux autres sections, je rappelle que c'est la Ville de Gap qui a la délégation de maîtrise d'ouvrage. Cela pourra aller un peu plus vite, un peu comme le fameux carrefour du Sénateur, puisqu'ils voulaient mettre 5 à 6 ans pour le faire, et la Ville l'a fait en un an et demi.

Il est vrai que quand on reprend un peu notre destin en main, quand on a cette possibilité - je me tourne aussi vers Maryvonne puisque vous avez récupéré la maîtrise d'ouvrage du collège Centre –, on peut aller un peu plus vite et y apporter tout ce dont la population a besoin. Quand on prend son destin en main, le Département est là et cela change tout.

Monsieur LE PRESIDENT.- Tout à fait. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame PINET.- A part le transport ferroviaire Marseille-Briançon, il ne faut pas oublier la ligne de Grenoble, très importante aussi. Et j'espère que la Région AURA mettra autant de crédits que la Région Sud dans ce projet.

Monsieur LE PRESIDENT.- On retiendra quand même, globalement, dans ce PPI, 500 et quelques millions, que l'on aura mis sur les mobilités, au sens large du terme, 318 M€, que vous aurez mis sur les collèges et bâtiments départementaux, plus de 100 M€ dans notre mandature, et sur les solidarités territoriales, toutes les opérations que

nous menons en direction des collectivités et des communes : 140 M€. Voilà le bilan que l'on va tirer, en 2028, quand nous serons à la fin de notre mandat.

S'il n'y a pas d'autres observations ou commentaires, je mets aux voix le rapport concernant la Décision Modificative n° 1.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-04-3826 FINANCES - ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AVR. 2026

Monsieur RICOU.- Il s'agissait simplement d'acter ce PPI actualisé et la décomposition des 594 M€ de ce nouveau PPI.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Monsieur le PRESIDENT.- Je vais passer la parole à Françoise PINET.

◆ COHÉSION SOCIALE

CD-26-04-4250 SDUS - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PETITE ENFANCE 2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2026

Madame PINET. - Le Département pilote, depuis 2022, une démarche concertée et coordonnée pour accompagner les professionnels du secteur du soin, de l'accompagnement et, depuis 2025, de la petite enfance, en lien avec les services de l'État et de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

En créant la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation (CARF), les acteurs travaillent ensemble, depuis 2023, sur un plan d'actions global fixé pour proposer des réponses adaptées aux problématiques rencontrées.

En avril 2023, une convention d'objectifs partagée en faveur des métiers du soin et de l'accompagnement, s'appuyant sur ce plan d'actions, a été cosignée par une partie des acteurs institutionnels déjà engagés dans la démarche et certains partenaires du service public de l'emploi.

Cette convention a permis de confirmer et de détailler l'engagement de chacun à se mobiliser et s'investir afin de prévenir le risque de saturation des structures, à travailler et à répondre aux besoins de la population et des professionnels.

En 2026, cette convention s'ouvre à de nouveaux acteurs et partenaires pour poursuivre les mêmes objectifs. Ils seront 32 signataires à s'investir dans la dynamique de la CARF, dont 7 nouveaux membres.

Le présent rapport porte sur les engagements de chaque nouveau membre pour enrichir la convention 2026.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Françoise. Des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants (28 voix) – Mme MOSTACHI quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote. Monsieur MURGIA est absent).

AUTONOMIE

CD-26-04-4334 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES AUTONOMIE DES PERSONNES - ACTIONS EN FAVEUR DES AIDANTS FAMILIAUX HAUT-ALPINS - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION E. SELTZER - AVR. 2026

Madame MOSTACHI.- Il s'agit de l'avenant à la convention avec la Fondation Edith Seltzer. Le Département des Hautes-Alpes, à travers sa politique de maintien à domicile des Haut-Alpins en perte d'autonomie du fait de la maladie ou du handicap, reconnaît le rôle essentiel des proches aidants. Depuis 2012, un partenariat encadré par la convention avec la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, portée par la Fondation Edith Seltzer, permet la mise en place d'actions individuelles et collectives en faveur des aidants.

Il tend au déploiement d'une véritable culture de l'aidant destinée à faciliter le repérage, l'orientation, l'accompagnement des proches aidants et prévenir ainsi le risque d'épuisement et des comportements inadaptés.

Il convient, aujourd'hui, de poursuivre les actions traditionnelles d'aide aux aidants et de favoriser l'émergence des nouveaux espaces de parole, au profit d'un public spécifique, à travers un axe principal garant des actions individuelles et collectives liées à la culture de l'aidant : repérage des aidants, identification de leurs besoins, soutien des aidants actifs, formation continue des professionnels du domicile à leurs problématiques.

Un axe secondaire : il s'agit de maintenir l'offre de groupe de parole de la destination de parents d'enfants en situation de handicap, créé à Briançon, en septembre 2025, et pour le secteur de l'Embrunais,

celui à destination des proches d'enfants porteurs du trouble du neurodéveloppement.

Pour 2026, offrir à certaines familles l'opportunité d'intégrer un parcours complet (12 séances) aux habilités parentales utilisant la méthode Barclay destinée aux parents d'enfants ayant un trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité, ainsi que ceux ayant un trouble de l'opposition ou de la persécution.

Ce partenariat doit se poursuivre en 2026. Pour l'axe principal, il suffit d'apporter un soutien financier à la plateforme d'accompagnement de répit des aidants, à hauteur de 44 000 €, et pour l'axe secondaire, un soutien financier à hauteur de 6 000 €, pour l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap, groupes de parole et parcours aux habilités parentales.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation de cet avenant à la convention.

S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT qui va nous parler de la démolition/reconstruction de la MDS de Guillestre.

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

**CD-26-04-4276 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - AVENANT N° 3 -
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - DEMOLITION
RECONSTRUCTION DE LA MDS DE GUILLESTE EN POLE DE
SERVICES A LA POPULATION - AVR. 2026**

Monsieur CANNAT.- J'estime que le Département ne s'en sort pas trop mal dans cette opération. L'opération de démolition et de reconstruction de la Maison des Solidarités de Guillestre, en pôle de services à la population, a été réceptionnée en date du 9 octobre 2024. Les marchés de travaux sont finalisés, intégrant l'ensemble des avenants et révisions prévu au marché. Il convient désormais d'ajuster la répartition financière des appels de fonds à la charge de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras - je crois que vous avez attendu l'élection pour faire ce rapport - en lien avec le montant des marchés notifiés et les révisions appliquées sur la base de l'avenant n° 2.

La répartition des appels de fonds se fait par année sur la base d'une quote-part de 85,07 %, à la charge de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, sur le coût de l'opération. Je vous laisse déduire, sur les 85,07, ce qui reste au Département, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien.

Monsieur CANNAT.- Très bien ? Vous le direz au Président de la Communauté de Communes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour ce rapport. J'imagine qu'il n'y a pas de commentaire particulier et je vous demande de vous exprimer par votre vote.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-26-04-4287 JOP 2030 – FINANCEMENT RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – AVR.2026

Monsieur CANNAT.- Je voudrais dire, avant la présentation, par rapport à tout ce qu'annonçait Patrick RICOU, tout à l'heure, qu'il faut savoir que les travaux qui vont être réalisés avec ces financements n'auraient pas pu se réaliser si l'on ne les avait pas eus.

A la suite de la désignation des Alpes françaises comme hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, le Département des Hautes-Alpes a engagé un vaste programme de modernisation et de sécurisation de son réseau routier. Pour financer ces opérations, il s'est rapproché de ses partenaires institutionnels.

Le montant total des investissements prévus s'élève à 99 M€, soit presque 120 M€, financé à hauteur de 55 M€, selon le protocole d'accord du 25 juin 2025 réunissant l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département, la Métropole Aix-Marseille Provence, la SNCF Réseau et la SNCF Gares et connexions.

Une première convention de financement avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, signée le 24 octobre 2025, a permis d'obtenir une subvention de pratiquement 10 M€, pour un montant subventionnable de 17 M€, afin de couvrir les premières études de travaux.

Il est désormais demandé d'approuver la convention relative à la seconde phase de financement comprenant une subvention régionale d'un peu plus de 25 millions pour 67 850 000 € de travaux, soit 81 M€ TTC.

Parallèlement, pour les financements d'État, des demandes de subvention ont été ou seront déposées auprès de la DREAL, pour un montant global de 20 M€, portant sur les mêmes dépenses éligibles de 67 850 000 €. On parle beaucoup de millions d'euros, Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des observations ? Des commentaires ? S'il n'y en a pas, on le met aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Toujours Monsieur CANNAT, pour nous parler du carrefour de Montgardin.

CD-26-04-4348 JOP 2030 - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE - CARREFOUR DE MONTGARDIN RN 94 / RD 942 - AVR. 2026

Monsieur CANNAT.- On revient un peu sur la discussion de tout à l'heure, mais plus globalement.

La désignation des Alpes françaises comme territoire hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 implique une mobilisation forte des acteurs pour garantir la sécurité et l'attractivité des infrastructures routières desservant les sites concernés.

Dans ce cadre, l'État a identifié des travaux à réaliser sur ces infrastructures, notamment le carrefour de Montgardin entre la RN94 et la RD942.

L'objet du présent rapport est le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'État vers le Département pour la réalisation de ce carrefour.

Monsieur le Président, chers collègues, je rajouterai que l'on n'est pas là pour critiquer la DIR, la DREAL ou autre, mais on s'aperçoit quand même que - et je tiens à remercier l'ensemble de nos services, Monsieur le Président -, quand il y a un transfert de maîtrise d'ouvrage et que c'est nous qui prenons la maîtrise d'ouvrage, on a tendance à aller beaucoup plus vite.

Quand on reprend un peu l'historique avec le carrefour sur la 942 et la 85, à Tallard, un carrefour manqué, on s'aperçoit que, dès que l'on aura fini nos travaux, nous allons sortir de l'autoroute jusqu'à la 94 à Montgardin, le Département aura effectué son travail, mais qu'en sera-t-il après, dès que l'on arrive à Montgardin, en direction des Jeux Olympiques du nord du département ? Là-dessus, on peut s'interroger car on ne sera pas maître d'ouvrage. Oui, le Département accomplit sa mission. Oui, le Département aura été financé, aura été aidé, mais reste entier le problème de la 94 en partant de Montgardin.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je rappelle quand même que, sur ce carrefour de Montgardin, l'idée initiale de l'État était de dire qu'il n'y a rien à faire sur ce carrefour, qu'il est bien comme cela. C'est un peu parce que nous avons insisté que l'État a revu sa copie pour changer d'opinion.

Avec l'aménagement de ce carrefour, on va régler aussi un problème qui est plutôt un problème d'accès sur la RN94 parce que l'on va sécuriser l'accès à la RN94, qui se fait aujourd'hui depuis La Bâtie-Neuve, quand on sort du collège de La Bâtie-Neuve pour prendre la direction de Chorges, dans des conditions un peu scabreuses

et dangereuses. On va sécuriser parce que l'on va ramener cette voie sortante de La Bâtie-Neuve vers Chorges dans ce giratoire, et donc cela va se passer dans des conditions de sécurité maximales.

Nous avons un accord avec la DIR sur cette affaire-là. La participation financière de l'État est de 1,5 M€ de subvention. Nous prenons en charge le solde de cette opération de carrefour, et on assure la maîtrise d'ouvrage totale de l'opération. Ce carrefour, sauf conditions extraordinaires que l'on ne peut pas détecter aujourd'hui, sera réalisé dans les temps, avant 2029.

Monsieur CANNAT.- On insiste un peu auprès des élus concernés, notamment des maires, pour nous aider à avoir les acquisitions foncières nécessaires pour ne pas perdre de temps.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Maire de La Bâtie-Neuve est prêt à nous donner un coup de main là-dessus.

Monsieur BONNAFFOUX.- Oui, tout à fait. Je remercie le Département d'avoir pris la maîtrise d'ouvrage sur ce projet. Il est vrai que si l'on avait attendu l'État, je pense que nous n'aurions rien, à l'heure actuelle.

Par rapport à cela, la déviation qui va se faire pour accéder à La Bâtie sera nécessaire. Vu le nombre d'accidents que l'on a pu avoir sur cette sortie, ce sera une sécurité maximum, à ce moment-là, en sachant que l'on est en train d'aménager aussi la Maison des producteurs, au niveau de ce rond-point, que les travaux seront finis d'ici 10 mois, elle sera donc opérationnelle à ce moment-là. C'est quand même 3 M€ que l'on investit sur ce secteur, plus le Département. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Jean-Baptiste AILLAUD veut prendre la parole.

Monsieur AILLAUD.- Je voulais simplement dire que le giratoire de Tallard n'est pas responsable de tous les maux de la circulation de ce département. Depuis tout à l'heure, j'entends que l'on stigmatise bien volontiers le giratoire de Tallard. Je rappellerai tout de même que sa réalisation a été très longue, trop longue, chacun s'accorde à le dire, mais qu'au quotidien, la situation est largement fluidifiée par rapport à ce qui se produisait avant. Je rappelle que le secteur de la sortie d'autoroute jusqu'au centre-ville de Gap est celui qui concentre le plus gros trafic au quotidien (20 000 véhicules par jour). On pourrait réaliser tous les aménagements de la terre à la sortie de l'autoroute de Tallard jusqu'à Briançon que cela ne changerait rien au fait que des dizaines de milliers de véhicules quittent les stations, le dimanche à 15 h, et descendent vers le sud, vers l'entrée de l'autoroute au niveau d'ESCOTA, à La Saulce. La concentration est telle qu'il est indéniable, incontournable qu'il y ait des bouchons.

Les aménagements que nous avons faits, heureusement que nous les avons faits, il fallait les faire. En tout cas, je pense que, malgré toute la bonne volonté du monde, celle de l'État, celle du Département - personne ne doute de la bonne volonté du Département, on l'a montré au travers de toutes les actions réalisées -, je pense que nous aurons malheureusement toujours des bouchons. Oui, il faut des créneaux de dépassement. Oui, il faut créer des giratoires. En tout cas, que l'on arrête, de grâce, de stigmatiser tel ou tel aménagement qui serait prétendument raté. Je pense honnêtement que ce n'est pas le cas. On peut toujours faire mieux. Et la durée de réalisation de ce giratoire a fait qu'il y a eu des allers-retours entre les divers services de l'État, de la Région, etc. On a

perdu du temps. En tout cas, personnellement, je ne reviendrai pas en arrière sur ce giratoire.

Monsieur LE PRESIDENT.- On ne reviendra pas en arrière, il est fait, il est fait. On peut quand même constater qu'au prix où l'on a réalisé cet aménagement, on pouvait faire largement mieux.

Je vous demande de vous exprimer sur le rapport concernant le carrefour de Montgardin.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je vais passer la parole à Arnaud MURGIA pour nous parler du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**CD-26-04-4157 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE -
RECONDUCTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES
ESPACES NATURELS SENSIBLES POUR LA PERIODE
2026-2035 - AVR. 2026**

Monsieur MURGIA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de reconduire jusqu'à 2035 notre Schéma Départemental relatif aux Espaces Naturels Sensibles.

Vous savez que la taxe d'aménagement est affectée à ces sujets d'espaces naturels sensibles, et il convient d'avoir un schéma départemental pour affecter ces projets sur les recettes fiscales de la taxe d'aménagement et y mener un certain nombre de projets de protection de nos espaces naturels.

Nous avons un nombre important (48) de sites, dans le département, qui sont fléchés. Je vous en cite quelques-uns pour vous montrer la grande diversité du département : du Col du Noyer au Pic de Crigne, en passant par le lac Miroir sur la Commune de Ceillac, au lac Tourbière de Roue, à la montagne de Céüze, au plan de Phazy, au Rif Bel, au vallon des Aiguilles et à la zone humide des Piles, sur la Commune de Tallard, non loin de ce rond-point, mais cela fait moins débat.

Peut-être juste conclure en répondant à la question que Madame le Maire de Vallouise-Pelvoux ne m'a pas encore posée : naturellement, on voit là, parmi ces 48 sites, un premier filtre qui pourra utilement, à mon avis, faire une cartographie, à travers les espaces naturels sensibles, d'un futur projet Grands Sites, une fois les travaux du projet Grands Cols terminés. Ce dernier avance fort bien et je pense que, dans quelques mois ou semaines, nous inaugurerons les travaux du Col du Lautaret, et on en est très heureux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation synthétique et efficace. S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je vais passer la parole à Jean-Louis BROCHIER.

EAU

CD-26-04-4308 EAU - CONTRAT DE RIVIERE EAU ET CLIMAT DU BASSIN VERSANT DU BUECH 2026-2028 - AVR. 2026

Monsieur BROCHIER.- En 2008, à la suite de la création du SMIGIBA, un premier contrat de rivière du Buëch a été signé, ce qui a

permis de nettes avancées en matière d'assainissement des eaux usées, de la protection contre les crues ou de la gestion écologique des cours d'eau, mais dont le bilan a montré la nécessité de poursuivre les actions et l'engagement multipartenaire. C'est pourquoi le Comité de rivière du Buëch du 27 juin 2025 a validé l'engagement d'un second contrat Rivière Eau et Climat sur le bassin versant du Buëch, d'une durée de 6 ans, dont l'animation sera assurée par le SMIGIBA.

Ce document de planification et de programmation financière au bénéfice du Buëch et de ses habitants comprend 6 volets opérationnels qui sont déclinés en 77 actions : préserver la ressource en eau et accompagner une gestion partagée de ses usages, poursuivre le suivi et la qualité des eaux et prévenir les dégradations, gérer et restaurer les cours d'eau pour prévenir les risques naturels, protéger et restaurer la biodiversité du Buëch et de ses affluents, animation et communication.

Le montant financier global de ce programme de 3 ans est évalué à 12,8 M€, et le taux de subventions global attendu atteint près de 70 %. La participation prévisionnelle du Département portait, ici, exclusivement sur les volets A1, A2, B1 de la première phase du contrat, et s'élève à un montant estimatif de 840 000 € sur 3 ans, soit 6,5 % du financement du programme.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, comme l'ensemble des autres partenaires, est ainsi sollicité pour valider le projet de cette première phase du contrat Rivière Eau et Climat du Buëch, et par là même, confirmer son soutien financier aux actions visant à la préservation, la qualité et l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques impactant son territoire.

La participation prévisionnelle du Département auprès des différents maîtres d'ouvrage concernés fera l'objet de vote en

Commission Permanente, dans la limite des crédits dont dispose ce dernier. La signature du contrat est prévue fin juin 2026.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Louis, de cette présentation. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ?

Madame PINET.- C'est un dossier très important pour le Buëch qui concerne l'ensemble des communes, avec des financements du Département, et je suis très satisfaite de ce dossier qui est vraiment complet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de ces félicitations. Je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur MURGIA absent, sans donner pouvoir)

Je vais passer la parole à Christian HUBAUD pour nous parler du Laboratoire départemental.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

CD-26-04-4259 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL - CONVENTION DE PRESTATION 2026 POUR LA RÉALISATION DES ANALYSES DES PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTRÔLE (PSPC) - AVR. 2026

Monsieur HUBAUD.- Chaque année, dans le cadre du dispositif de sécurisation sanitaire de la chaîne alimentaire, la direction générale de l'alimentation pilote et coordonne un dispositif de plans de surveillance et des plans de contrôle. L'ensemble des plans de ce dispositif vise à surveiller et contrôler la contamination des productions

primaires animales et végétales et des denrées alimentaires d'origine animale.

Le dispositif s'articule autour de 4 grandes phases prises en charge par les différents acteurs : la programmation, les prélèvements sur le terrain, l'analyse au laboratoire et le bilan et la valorisation des données.

Notre Laboratoire départemental vétérinaire étant agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour la réalisation des analyses officielles, dans le domaine de la microbiologie des aliments, il est désigné pour l'analyse de la salmonelle et de la listéria pour 8 plans de contrôle par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Population des Hautes-Alpes, qui coordonne la mise en œuvre des analyses pour le Département des Hautes-Alpes.

La présente convention formalise les relations entre la DDETSP, en tant que client, et notre Laboratoire, en tant que prestataire de services.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Christian. S'il n'y a pas de commentaire particulier sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je vais passer la parole à Marc VIOSSAT.

LOGEMENT

**CD-26-04-4360 HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU SISTERONAIIS-BUECH DANS LE
CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION
DE L'HABITAT - AVR. 2026**

Monsieur VIOSSAT.- Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Département des Hautes-Alpes porte le nouveau service public de la rénovation de l'habitat. Il est assuré par la Maison de l'Habitat qui est un espace France Rénov' du département, qui accompagne ses habitants dans leurs projets de rénovation énergétique et d'amélioration de leur logement.

Il se trouve que la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch bénéficie déjà, comme toutes les intercommunalités du département, d'une permanence mensuelle gratuite de la Maison de l'Habitat, dans l'espace France Services, à Serres et à Laragne-Montéglin.

Nous sommes sollicités pour renforcer cette présence sur son territoire. Concrètement, elle souhaite qu'une deuxième permanence mensuelle soit organisée, à la fois à Laragne-Montéglin et à Serres. Pour cela, elle apportera une participation financière annuelle de 4 000 € net.

L'objectif est clair : offrir aux habitants un service de proximité, une information complète et un concept personnalisé pour leurs travaux à réaliser. Aujourd'hui, il est proposé d'approuver cette convention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

On passe au rapport suivant qui concerne toujours l'habitat et le logement : la Stratégie Habitat et le plan d'actions 2026-2030.

Avant d'aborder le rapport, je vais demander à Xavier CONTAL de présenter rapidement ce rapport, et je lui donne la parole.

CD-26-04-4366 HABITAT ET LOGEMENT - STRATEGIE HABITAT - PLAN D' ACTIONS 2026-2030 - AVR. 2026

Monsieur CONTAL.- Sur la Stratégie Habitat, un plan d'action a été mené, depuis quelques années.

Les chiffres-clés, au préalable, du Département des Hautes-Alpes :

Le département compte 141 677 habitants (recensement de 2022).

Au niveau du parc de logements, 136 146 logements ont été identifiés, avec la répartition que vous avez dans le camembert associé, avec 53 % de résidences principales, 38,5 % de résidences secondaires et 8,5 % de logements vacants, dont la moitié le sont depuis plus de 10 ans. C'est un élément important. 62 000 logements sont en copropriété (45 % du parc).

Au niveau des logements sociaux, on en a recensé 8 050. 75 % des Haut-Alpins y sont éligibles. 270 logements ont été livrés entre 2017 et 2022. Actuellement, on compte 3 500 demandes de logement social et un constat de 11 mois d'attente.

Ces éléments sont issus de l'Observatoire du logement qui a été réalisé par les services de l'État, en 2025, et qui nous a été remis, il y a peu de temps.

Autre chiffre-clé : la vulnérabilité du parc de logements. 75 % des logements ont un diagnostic de performance énergétique E, F ou G. 3 500 logements sont estimés indignes. Un taux de 33 % de seniors, en 2030, et projeté à 40 % en 2070. Et 6 750 projets de recrutement de saisonniers par an ; c'est aussi un élément important pour le logement lié aux saisonniers.

Les enjeux du logement dans le département :

- ce diagnostic met en évidence un marché du logement sous tension, un manque de logements abordables, un parc de logements vieillissant et énergivore, un taux important de logements vacants, malgré une baisse constatée de quelques pour cent, ces dernières années, un foncier rare et coûteux.

La stratégie et le plan d'action :

- au regard de ce diagnostic, le Président et le Préfet ont décidé de lancer une étude stratégique « Habitat » en 2024 et 2025, pour la période de réalisation. Cela s'est concrétisé par la création de 3 groupes de travail qui consistent à développer du logement permanent abordable, de mieux accompagner les opérations de rénovation, de développer un nouveau modèle de logement pour les publics spécifiques.

Une synthèse a été réalisée avec un plan de 39 actions organisées en 5 catégories : améliorer l'information et la communication des dispositifs existants, mieux accompagner les porteurs de projet et financer la production et la réhabilitation, expérimenter de nouveaux modes de production pour le logement permanent, renforcer la connaissance du territoire et la compréhension fine des besoins, animer un réseau d'acteurs et le suivi du déploiement de la Stratégie Habitat.

Certaines actions ont déjà été lancées, avec la mise en place d'une gouvernance, une étude d'opportunité pour la création d'une foncière, la création d'un observatoire du logement, la création d'une

conférence inter-bailleur, le recensement des dispositifs et des aides locales au logement social par l'association régionale HLM. Et avec la Préfecture et le Département, le suivi des porteurs de projets expérimentaux de différents types de production de logements : l'habitat inclusif, le logement des saisonniers, l'habitat intergénérationnel, l'habitat partagé et l'habitat modulaire.

D'autres actions ont été lancées. Le Département s'est porté maître d'ouvrage d'un nouveau service public de la rénovation de l'habitat à destination du parc privé, via la Maison de l'Habitat, avec nos partenaires (l'ANAH, le CAUE, le SOLIHA, l'ADIL et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Deux volets ont été mis en place, depuis le 1^{er} janvier, avec une décision initiale de réaliser un parcours facilité pour l'utilisateur avec la création d'un guichet unique.

Le premier volet consistait en une animation « aller vers », que ce soit vers les copropriétés, les élus, les particuliers, en participant à certaines journées de l'Habitat, des foires et aussi à destination des artisans parce que je vous rappelle que, pour les travaux réalisés dans la rénovation énergétique, les artisans doivent être labellisés RGE.

Le deuxième volet consistait à une orientation et un conseil technique auprès des usagers, avec des permanences territoriales dans les Maisons France Services et la Maison de l'habitat.

Quant au volet 3, qui va se dérouler de 2026 à 2029, il consiste à accompagner l'utilisateur. C'est une assistance à maîtrise d'ouvrage en ingénierie et en travaux pour faciliter le passage à l'acte des usagers. Cette prestation sera réalisée après la réalisation d'un marché public, et le Département a mis en place une première enveloppe de 300 000 €.

Autres actions déjà lancées auprès des communes :

- mettre en place un référentiel départemental pour les logements communaux. Actuellement, on compte environ 1 500 logements communaux, dont 900 à loyer conventionné avec l'État ;

- création d'un guide du logement communal pour l' élu ;

- une organisation de sessions d'information pour la gestion immobilière et locative ;

- mettre en place un dispositif d'accompagnement technique et financier. Actuellement, on a lancé une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique à destination de l' élu, avec la participation d'IT05, du CAUE, du SOLIHA et de l'ADIL, qui permet de répondre à l'ensemble des problématiques posées par les élus communaux ;

- mise en place d'une conférence des financeurs pour optimiser le financement de la rénovation ;

- renforcement des aides du Département. Cela a été fait par délibération du 25 juin 2025 ;

- mise en place d'une enveloppe de 2 100 000 € au PPI pour renforcer cet objectif de rénover les logements communaux.

Quelques actions qui restent à lancer, car il y en a bien évidemment d'autres :

- réflexions sur le rôle de l'opérateur historique.

- initier la mise en place d'une organisme foncier et solidaire.

- accompagner l'accession sociale, avec quelques exemples :

- Le bail réel solidaire : je vous rappelle que l'organisme foncier solidaire est une nécessité pour lancer un bail réel solidaire,

- Le prêt social de location/accession,

- La mise en place d'un comité des financeurs de l'habitat, d'une manière générale, pour optimiser les financements de l'habitat dans le département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Xavier, pour cette présentation de notre Stratégie Habitat. On vous a rappelé le déroulé de notre réflexion, depuis deux ans, dans ce domaine, et le point d'étape où l'on en est aujourd'hui et les questions essentielles sur lesquelles il faut que l'on travaille.

L'objet de ce rapport d'aujourd'hui est de faire cet état des lieux et d'avancer sur des sujets très particuliers. Par exemple, dans le domaine du logement communal, on avance puisque l'on sait ce que l'on veut faire. On a défini les règles d'intervention. On a mis en face un budget pour répondre aux attentes des communes. Mais, on travaille sur d'autres domaines sur lesquels il faut que l'on poursuive avec l'OPH, en particulier, avec d'autres opérateurs, avec les communes et avec l'État sur des sujets à faire avancer.

Monsieur AILLAUD.- Je voudrais saluer la présentation de Xavier CONTAL, qui était claire et précise, et mettre en avant la politique volontariste du Département sur ce volet « Logement » qui, chacun le sait, est extrêmement important, notamment aussi dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2030 sur notre territoire.

Il y a quand même un élément qui a attiré mon attention - c'est peut-être plus le maire qui parle que le conseiller départemental - mais je pense que nous serons nombreux à nous retrouver dans les propos que je vais tenir. Sur une des slides qui nous a été présentée, figurait la mention de *tiny houses* (maisons minuscules). En tant que maire, je pense que je ne suis pas le seul à faire face à cette difficulté. Aujourd'hui, nous avons des administrés qui, faisant fi des lois d'urbanisme, implantent ce type de maisons un petit peu partout sur les communes, dans leurs jardins, et je pense que le Département a tout intérêt à faire

très attention de ne pas forcément mettre le doigt dans l'engrenage de ces *tiny houses*.

Je pense que nous avons tout intérêt à préserver notre environnement. Je crois que c'est la Commune de Puy-Saint-André qui figurait. Je pense qu'il faut faire attention parce que l'on peut avoir des problèmes de co-visibilité, etc. sur ces parcs immobiliers déclarés ou pas déclarés, sur lesquels il faut que nous portions toute notre vigilance et notre attention.

Voilà simplement ce que je voulais dire. La politique volontariste du Département, je la salue, honnêtement, mais en tout cas, je pense que, là-dessus, il faut que l'on soit très vigilant.

Monsieur LE PRESIDENT. - Ce type de logements est quand même soumis à permis de construire.

Monsieur AILLAUD. - Tout à fait. Il faut que cela réponde au PLU, bien sûr. Mais, je pense qu'il faut que les maires et leurs équipes municipales fassent attention, dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, parce que l'on va se retrouver avec ce type de maisons un peu partout, en haut des montagnes, sur les crêtes, etc. Je vois que vous êtes un certain nombre à acquiescer dans cet hémicycle. Et quelque part, sans vouloir lancer un pavé dans la mare, cela me rappelle un peu aussi l'installation de panneaux photovoltaïques sur des hangars agricoles, que l'on voit fleurir de partout. On a de magnifiques hangars agricoles qui n'hébergent rien du tout, parfois des bateaux. Cela n'a strictement rien à voir. Là aussi, c'est le conseiller départemental de Tallard qui parle : quand je suis sur les crêtes de Châteauneuf, je vois le piémont de Céüse qui brille de mille feux parce qu'il y a des hangars agricoles vêtus de panneaux voltaïques, et cela devient un peu problématique sur le plan

de la préservation de nos paysages. C'est pour cela aussi que nos touristes viennent chez nous. J'attire donc votre attention là-dessus : il faut que nous soyons vigilants collectivement.

Monsieur PARA.- Je tiens à rassurer Jean-Baptiste sur les panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles car sur la dernière loi qui a eu lieu le taux de rachat est tombé à 7 centimes. Je pense que l'on ne va plus en avoir beaucoup à ce prix-là.

Deuxièmement - je suis toujours dubitatif -, je tiens à souligner que le Département des Hautes-Alpes est actif, dans le cadre du logement, mais je sens qu'il est un peu seul, parfois. Beaucoup de personnes en parlent, on organise des études, des observatoires, des conférences, or on est sur le plus bas taux de construction depuis la guerre. Il nous faudrait 400 000 logements au niveau français, on est à peine à entre 250 000 et 300 000 logements. Même si cela a un peu augmenté, on est très loin du sujet. Pendant 10 ans, on a eu un gouvernement qui s'est totalement désintéressé du dossier et, à l'heure actuelle, nous sommes devant un mur pour loger la population. Et au-delà de certaines micro-habitations, tu as même des logements indignes - j'ai vu sur ton canton - avec des marchands de sommeil. Je crois qu'il y a un gros problème au niveau français et, à l'heure actuelle, on en parle beaucoup, mais il y a peu d'actions. Et on peut souligner que le Département des Hautes-Alpes est moteur puisque, même si l'on propose des actions, même si elles ne sont que sur des logements communaux, elles ont le mérite d'exister et d'être présentes. Je crois qu'il faut le souligner.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien.

Madame CHAUVET. - Je voulais intervenir au titre de l'OPH, le bailleur public du département, et je voulais vraiment féliciter le Département et l'État, mais surtout le Département, d'avoir pris en compte cette belle thématique du logement sur laquelle j'alerte, depuis au moins 5 ans, sur la vraie crise du logement.

Bien sûr, l'OPH a contribué aux travaux des ateliers de cette fameuse Stratégie Habitat, et on s'en félicite parce que c'est intéressant de pouvoir discuter tous ensemble de ce qui peut arriver, dans les années à venir. L'OPH, bien sûr, dans les thématiques, prendra sa pleine place dans le travail du logement, et nous avons même la capacité d'accompagner les communes, nous aussi, puisque déjà, on les accompagne pour de nombreuses thématiques sur le logement social. Mais, on sera en capacité aussi de les accompagner sur l'aménagement. Je suis tout à fait à l'écoute de l'ensemble des collègues et des communes pour participer à cette belle opération d'aménagement et de construction sur l'ensemble des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci. Vous pouvez voter.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je vais passer la parole à Gérard TENOUX.

**CD-26-04-4392 HABITAT ET LOGEMENT - PREMIERE
PROGRAMMATION RENOVATION - LOGEMENTS
COMMUNAUX - AVR. 2026**

Monsieur TENOUX. - Avant de présenter cette délibération, je voudrais faire un petit point un peu global. Tout d'abord, remercier la présentation faite de la Stratégie Habitat qui découle d'une volonté très collective, très partenariale sur l'ensemble du département, qui a ses inconvénients, puisque Jean-Baptiste en a relevé un, mais il faut le

préciser : si cela a été écrit, c'est que cela a été dit dans les différentes commissions. Et, bien évidemment, en tant que maire, je suis soumis à ce type de problèmes, comme bien d'autres, et c'est à nous aussi de ne pas faire « n'importe quoi ». On laisse faire ce type de constructions à ceux qui le souhaitent. C'est aussi permettre, dans la stratégie, ce type de possibilités.

Deuxième remarque sur celle de mon ami Lionel concernant « être bien seul ». Effectivement, nous avons été seuls à démarrer cette démarche, et je remercie le Président. Jean-Marie souviens-toi, lorsque l'on a évoqué, dans ton bureau, la problématique Habitat, notamment les logements communaux où l'on avait évoqué ces fameux 1 500 logements, tu m'as dit : il faut y aller. C'était il y a quelques années, et aujourd'hui, nous y sommes de façon concrète. L'État aussi s'est engagé, à cette époque-là, à être cofinanceur partenaire de ces logements communaux.

Je pense que l'action est bien concrète aujourd'hui puisque, dans la délibération qui vous est proposée, il s'agit de soutenir financièrement 21 logements pour un montant de 425 000 €, dans une enveloppe qui dépasse les 2 M€. Chapeau pour le Département des Hautes-Alpes car il y a peu de Départements qui vont aussi loin. C'est pour le bien de nos communes, de nos logements communaux, des familles qui peuvent être accueillies et la valorisation patrimoniale de nos villages. Souvent, ce sont des anciennes cures. On a inauguré un logement, chez mon ami Jean-Baptiste, qui était une ancienne cure. C'est une valorisation patrimoniale extrêmement importante. Et aussi des revenus qui vont avec. Ma secrétaire de mairie me dit : Gérard, on a juste perdu 30 000 € sur la commune de dotation de l'État. Les parlementaires, il faut qu'ils s'en saisissent aussi parce que ce n'est pas le tout de dire, il

faut faire. Aujourd'hui, ce type de recettes est absolument essentiel pour nos communes rurales.

Cette délibération concerne une autorisation de crédits de 425 000 € pour 21 logements communaux. Et je vous remercie, jusqu'à présent, d'avoir systématiquement validé à l'unanimité l'ensemble des délibérations qui nous permettent d'arriver à ce résultat.

Monsieur VIOSSAT. - Quelques éléments supplémentaires et, c'est vrai que cette concrétisation arrive au bon moment et c'est nécessaire. J'interviens un peu en tant que Président du CAUE parce que, depuis quelques mois, on travaille avec IT, avec le Département, avec tous les partenaires (ADIL, SOLIHA, etc.) pour fluidifier la possibilité, notamment pour les petites communes, d'arriver à une maîtrise d'œuvre. C'est pour cela qu'il est prévu - cela a été évoqué par Xavier - la mise en place d'une gouvernance de type guichet unique pour faciliter l'accès à toutes les communes, notamment les plus petites, qui manquent de capacités d'ingénierie. A ce propos-là, on va engager un travail. Nous allons avoir un financement sur les fonds verts, de manière qu'il y ait une personne qui va justement, sur un côté d'expérimentation pendant un an, faire en sorte que cette fluidification soit facilitée pour arriver réellement à ce que tout le monde puisse participer au gros effort fait par le Département sur le financement des logements communaux.

Madame BARNEOUD. - Au-delà du fait que le Département fait preuve d'une politique financière volontariste en matière de logements, avec cette aide aux communes pour la rénovation des logements communaux, je voulais préciser qu'elle est à destination des logements permanents. C'est peut-être inutile de le dire, mais c'est mieux de le dire, dans un contexte où le logement permanent est tendu. Aider les petites

communes sera toujours bienvenu en faveur des populations locales. Et en plus, c'est une des premières actions concrètes qui ressort de ces Assises du Logement qui ont finalement bien duré et qui laissent le Département assez seul en matière de financements et d'actions concrètes.

Monsieur LE PRESIDENT. - Il paraissait évident, pour nous, que ces logements étaient destinés à la population locale.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je passe la parole à Patrick RICOU pour nous parler de finances.

◆ FINANCES

CD-26-04-4234 FINANCES - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER 2026-2028 AVEC LA DGFIP 05 - AVR. 2026

Monsieur RICOU. - Il s'agit d'une convention de services comptables et financiers avec la DGFIP puisque nous avons un partenariat de longue date. Nous avons déjà initié un partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques, en juillet 2007. Ce partenariat s'est formalisé par des conventions qui ont été régulièrement renouvelées. Et cette coopération nous a permis d'établir et de formaliser un partenariat constructif, dans le cadre de la modernisation de la gestion publique et de l'amélioration de la qualité de nos comptes.

La dernière convention a pris fin en 2025. Il vous est proposé de prendre acte de la signature de la nouvelle convention. Cette

signature est intervenue le 16 mars 2026, pour une durée de 3 ans. Elle a permis de renouveler formellement ce partenariat et elle se décline en 5 axes :

- le renforcement de la dématérialisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;

- l'amélioration de l'efficacité de la procédure en optimisant la chaîne de la dépense. Cela vise notamment à améliorer les délais de paiement de nos entreprises et fournisseurs, même si - je tiens quand même à le souligner -, le Département est particulièrement vertueux en la matière. Pour votre information : en 2024, le délai global de paiement du Département était de 21,4 jours, en moyenne. C'est dire que le Département est une collectivité qui honore ses paiements dans des délais tout à fait raisonnables. C'est très important pour ne pas mettre en difficulté la trésorerie de nos entreprises. Mais, on reste dans une démarche de progrès sur ces sujets ;

- l'amélioration de l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne des recettes, notamment tout ce qui relève de la perception des subventions dont le Département peut bénéficier. Ce sera d'autant plus important que, dans le cadre de la période qui s'ouvre, le Département aura des financements significatifs et exceptionnels, et que nous devons être particulièrement attentifs à les mobiliser correctement et en temps et en heure pour que la trésorerie de notre Collectivité ne s'en trouve pas affecté ;

- renforcer la fiabilité des comptes et la démarche du contrôle interne comptable et financier. Cela relève de tout ce qui concerne la qualité des comptes, la mise à jour de notre actif, la fiabilisation de la perception des actions, la mise en œuvre du compte financier unique ;

- le renforcement de l'offre de conseil et d'analyse, notamment vis-à-vis des organismes pour lesquels le Département peut être sollicité,

en matière de garanties d'emprunt. Il est toujours très important de pouvoir s'appuyer sur une analyse la plus complète et fiable possible de la situation financière de celles et ceux qui sont amenés à nous demander des garanties d'emprunt.

Tout cela vise à formaliser notre coopération qui, je tiens à le souligner, est excellente entre les services du Département et les services de la Direction Générale des Finances Publiques, en particulier de la Paierie Départementale. Nous avons une collaboration tout à fait fructueuse et de confiance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Au travers de votre vote, vous allez donc prendre acte de cette convention.

(Il est pris acte à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-04-4365 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT UNICIL -
"ROMETTE" A GAP - AVR. 2026**

Monsieur RICOU.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt au bénéfice de l'UNICIL qui sollicite le Département à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 712 995 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est destiné au financement de l'opération « Romette » sur le parc social public. Il s'agit d'une acquisition en VEFA de 14 logements, situés 19B route de Champ Forain, à Gap.

Les caractéristiques de l'emprunt :

- un emprunt PLAI d'un montant de 443 389 €, au taux du Livret A moins 0,2 %, sur 40 ans ;
- un emprunt PLAI de 304 100 €, au taux du Livret A plus 0,23 % sur 80 ans ;
- un emprunt PLUS, au taux du Livret A de plus 0,6 % sur 40 ans ;

- un emprunt PLUS foncier de 361 158 €, au taux du Livret A plus 0,23 %.

Pour votre parfaite information, le montant de la dette garantie du Département, à ce stade-là, avant l'emprunt qu'il vous est proposé de garantir, s'élève à 173 M€, représentant une annuité de 11,8 M€. C'est un montant significatif. Cela étant, nous sommes encore loin des seuils d'alerte puisque cette annuité ne représente jamais que 10,11 % de nos recettes de fonctionnement, le seuil d'alerte étant fixée à 50 %. Ce qui ne veut pas dire que nous devons garantir à outrance et plus que de raison, mais toujours est-il que nous avons plus d'emprunts garantis que notre propre dette.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour ce rapport. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur MURGIA est absent, sans donner pouvoir)

Je vais passer la parole à Gérard TENOUX pour nous parler de GéoMAS.

◆ FONCTIONNEMENT

NUMÉRIQUE

CD-26-04-4343 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION DE COOPERATION GéoMAS - AVR. 2026

Monsieur TENOUX.- Depuis 2014, GéoMAS est un dispositif mutualisé entre les collectivités des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme.

Le périmètre fonctionnel regroupe 204 communes, 10 établissements publics de coopération intercommunale, 2 Départements.

Le Département des Hautes-Alpes assure le rôle de maître d'ouvrage : pilotage, administration, animation, gestion des prestataires.

Le dispositif repose, aujourd'hui, sur une convention de partenariat, révisée en 2022, qui doit intégrer de nouveaux acteurs (le SMADESEP) et renforcer son cadre juridique, financier et organisationnel.

Le comité de pilotage GéoMAS, du 14 novembre 2025, a validé l'étude des modalités d'adhésion du Département 04 et des organismes parapublics, tout en reportant l'intégration large des EPCI du 04 pour stabiliser le dispositif.

La nouvelle convention propose un passage à une convention de coopération plus sécurisante, une structuration à trois socles (EPCI, Départements, communes) avec une répartition financière clarifiée et l'intégration de la TVA, une gouvernance renouvelée (nouvelle catégorie d'acteurs, règles de vote différenciés), une consolidation de l'unité géonumérique, création d'un ETP et recentrage sur le mutualisé. L'objectif est de sécuriser, clarifier et pérenniser le fonctionnement de GéoMAS avant d'élargir son périmètre.

L'idée de cette délibération est de s'adapter aux nouveaux arrivants, à l'évolution de ce dispositif. En tout cas, on peut saluer le Département des Hautes-Alpes, en 2014, d'avoir pris cette initiative ; aujourd'hui, c'est un outil indispensable et évolutif.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des présents – 28 voix – Messieurs RICOU et MURGIA sont absents, sans donner pouvoir)

Madame PINET.- Je voulais juste dire que c'est un outil indispensable pour nos communes. On s'en sert tous les jours.
(Intervention difficilement audible, hors micro)

Je passe la parole à Valérie pour nous parler un peu de ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES

CD-26-04-4337 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2026

Madame GARCIN-EYMELOUD.- Le traditionnel rapport qui nous parle de la vie de la Collectivité. Pas d'inquiétude : la masse salariale est contenue. Il y a des transformations de postes, essentiellement une création de poste qui est financée pour notamment la création d'un poste statutaire de géomaticien mutualisé, dans le cadre de GéoMAS. Il sera donc financé.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur RICOU est absent, sans donner pouvoir)

**CD-26-04-4338 RESSOURCES HUMAINES - RENFORT DES SERVICES
PENDANT LES SAISONS ESTIVALES - AVR. 2026**

Madame GARCIN-EYMEOUD. - Les emplois d'été, comme chaque année, vont permettre une continuité d'un service public de qualité envers nos administrés et surtout, permettre aux jeunes Haut-Alpins d'avoir un premier pied dans la vie active.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

DIVERS

**CD-26-04-3553 MANDAT 2021-2028 - MODIFICATION DE LA
PRESIDENCE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET
D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AVR.
2026**

Monsieur LE PRESIDENT. - Il s'agit du récapitulatif des décisions prises, la semaine dernière, en commissions. Je vous rappelle que la commission « Patrimoine départemental » est présidée officiellement par Lionel PARA, celle de « l'Attractivité-Développement durable » par Christian HUBAUD, celle de la « Cohésion sociale » par Carole CHAUVET et François PINET préside la commission « Vie locale et Proximité ».

Je mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Abstention de
Monsieur PEYTHIEU)*

**CD-26-04-4341 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL
D'ADMINISTRATION EPLE - 2025/2027 - MODIFICATIF -
AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Par délibération modifiée par celle du 4 novembre 2025, le Conseil Départemental a procédé à la désignation des personnes qualifiées siégeant au sein du Conseil d'Administration des Établissements Publics Locaux. Il convient d'approuver la désignation de Monsieur David ROSATI, en tant que personnalité qualifiée, concernant le collège Mauzan, à Gap.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-26-04-4342 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CINEMATHEQUE
D'IMAGES DE MONTAGNE (CIM) - AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il convient à notre Assemblée de désigner un représentant titulaire et un suppléant, en prévision de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Je vous propose la désignation de Bernadette SAUDEMONT comme titulaire et de Jérôme SCHOLLY comme suppléant.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-26-04-4344 AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE LA
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ACTION
LOGEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES
- AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est proposé la désignation de Madame Camille BONNET, à la suite de la démission de Madame APELLO.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-26-04-4351 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA
DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU
PRESIDENT DU DEPARTEMENT - JANVIER ET
FEVRIER 2026 - AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela concerne toutes les décisions de signature que vous m'avez consentie, depuis le début du mandat : la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Vous avez le récapitulatif depuis le 1^{er} janvier 2026 au 28 février, et vous en prenez acte.

(Il est pris acte à l'unanimité)

**CD-26-04-4353 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le cas de cette délégation que vous m'avez consentie, les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- Tribunal administratif : 3 requêtes en contentieux sociaux ;
- Tribunal judiciaire : un contentieux pour des mineurs sur des questions de droit de visite.

(Il est pris acte à l'unanimité)

**CD-26-04-4375 AFFAIRES JURI. - REP. ORG. EXT. - COM. DEP. EN
FAVEUR DES VICTIMES DE LA PROSTITUT°, DU
PROXENETISME ET DE LA TRAITE DES ETRES
HUMAINS A DES FINS D'EXPLOITAT° SEXUELLE -
AVR. 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il convient d'arrêter la désignation de 2 membres représentant le Département au sein de la commission

départementale et je vous propose de désigner Madame Evelyne COLONNA et Madame Béatrice ALLOSIA.

(Adopté à l'unanimité)

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions particulières à évoquer ? *(Pas de question)*

Avant de vous remercier pour votre participation, ce matin, je voudrais saluer deux de nos collaborateurs qui vont bientôt nous quitter :

- Jean LAURENTI que l'on n'a pas pu retenir plus longtemps et qui va partir bientôt sous d'autres cieux. Je voudrais te remercier, Jean, pour le travail que tu as fait à nos côtés et toute la sérénité que tu as menée dans nos affaires ;

- Cédric MICHEL qui, après une longue mission chez nous, part sous d'autres cieux ; il va travailler dans la police. Merci, Cédric, également pour la collaboration dans nos services.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre participation. On fait une pause de 10 minutes et on tient la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 36)

Le Président du
Département des Hautes-Alpes

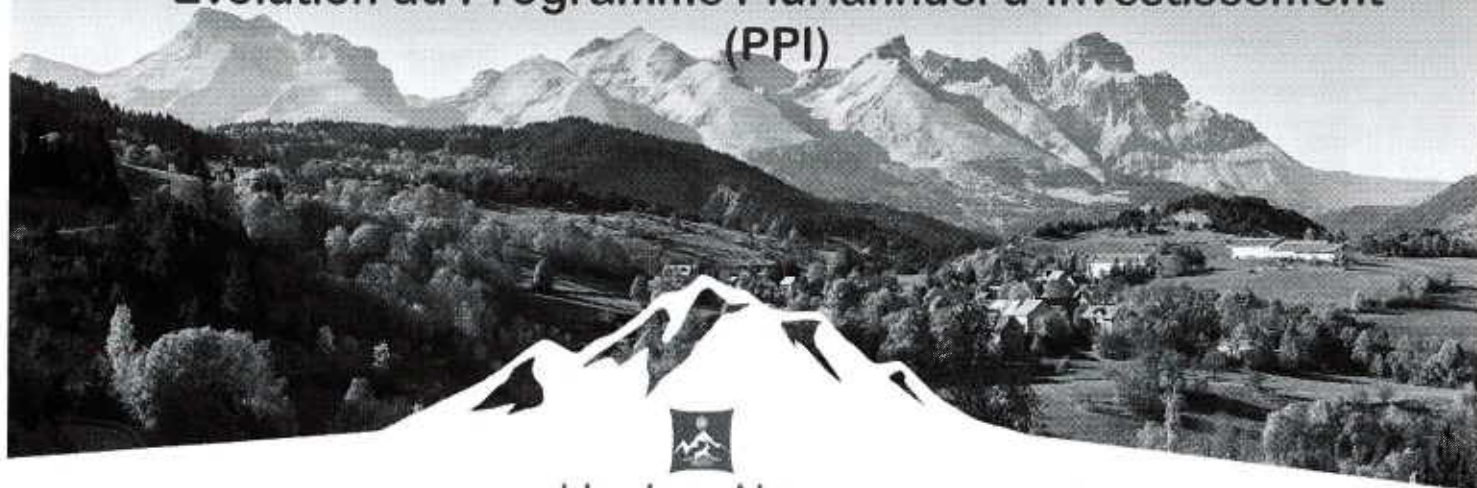
Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMEOUD

Session du Conseil Départemental du 14 avril 2026

- Décision Modificative n°1
- Évolution du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)




Hautes-Alpes
le département

Commission Finances du 09/04/2026

Secrétariat Général

Sommaire

1. **Délibération portant Décision Modificative n°1**
 - A) Synthèse
 - B) Dépenses Investissement : mouvements des opérations
2. **Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**
3. **Synthèse**
 - A) Focus JOP 2030
 - B) Politique d'investissement majeur qui s'inscrit dans la continuité du mandat

1.A) Délibération portant Décision Modificative n°1 : synthèse

Synthèse Décision modificative n°1 d'avril 2026

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	68 488 541 €	0,00	0,00	0,00	0,00
Mouvements d'ordre	-	0,00	0,00	-	-
TOTAL	68 488 541 €	0,00	0,00	0,00	0,00

=> Des redéploiements internes des crédits alloués en investissement lors du vote du Budget Primitif

1.B) Délibération portant Décision Modificative n°1 : mouvements des opérations

=> redéploiement des crédits d'investissement

En baisse :

Politique Mobilité

Glissement du pas de l'Ours : - 200 K€
Aménagements RD 1075 : - 157,5 K€
Aménagement RD 942 et RD 900B : - 100 K€

En hausse :

Politique Mobilité

Risques naturels: + 200 K€
Modernisation et sécurisation du réseau: + 237,5 K€

Politique Valorisation et gestion du patrimoine

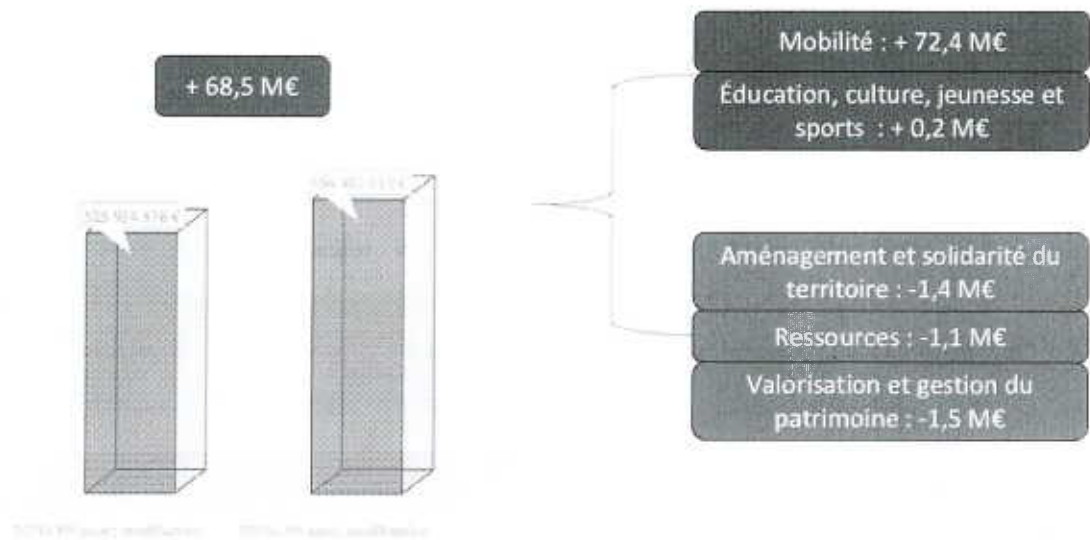
Foncier et immobilier : + 20 K€

Total : - 457,5 K€

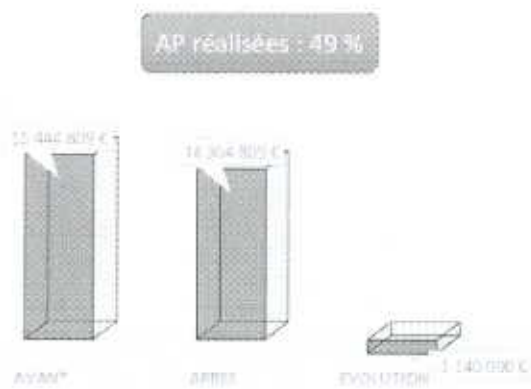
Total : + 457,5 K€



2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : approche globale

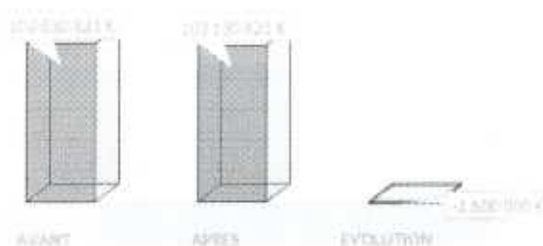


2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : ressources



Programmes	Désignation	TOTAL AP AVANT	TOTAL AP APRES	Evolution AP
Politique	Ressources	15 444 809 €	14 304 809 €	-1 140 000 €
P061	Communication	561 000 €	561 000 €	0 €
P063	Moyens généraux	714 458 €	714 458 €	0 €
P064	Ressources Humaines	477 394 €	477 394 €	0 €
P065	SDIS	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
P066	Transformation numérique	11 803 456 €	10 663 456 €	-1 140 000 €
P074	Développement numérique territorial	288 500 €	288 500 €	0 €

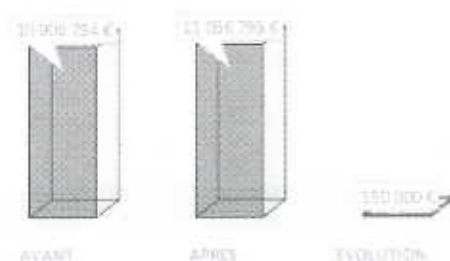
2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : valorisation et gestion du patrimoine



Programmes	Désignation	TOTAL AP AVANT	TOTAL AP APRES	Evolution AP
Politique	Valorisation et gestion du patrimoine	103 630 831 €	102 130 831 €	-1 500 000 €
P067	Bâtiments départementaux	31 150 543 €	31 150 544 €	1 €
P068	Colleges	69 719 112 €	68 219 112 €	-1 500 000 €
P070	Foncier et immobilier	2 536 176 €	2 536 176 €	0 €
P071	Gestion des relais hertziens	225 000 €	225 000 €	0 €

AP réalisées : 46 %

2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : éducation, culture, jeunesse et sports



AP réalisées : 54 %

Programmes	Désignation	TOTAL AP AVANT	TOTAL AP APRES	Evolution AP
Politique	Éducation, culture, jeunesse et sports	10 906 794 €	11 056 795 €	150 000 €
P021	Archives départementales	495 259 €	495 259 €	0 €
P022	Bibliothèque départementale	342 503 €	342 503 €	0 €
P023	Éducation (Suivi par DTNRC)	5 687 145 €	5 687 145 €	0 €
P026	Musée museum départemental	345 186 €	345 186 €	0 €
P027	Ressources des arts	396 064 €	396 064 €	0 €
P028	Soutien aux politiques de développement d	400 000 €	400 000 €	0 €
P029	Vie associative	3 240 637 €	3 390 637 €	150 000 €

2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : aménagement et solidarité territoire

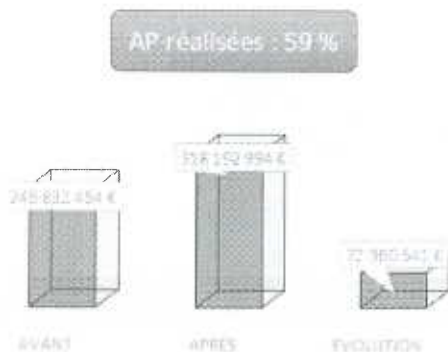


Programmes	Désignation	TOTAL AP AVANT	TOTAL AP APRES	Evolution AP
Politique	Aménagement et solidarité territoire	144 757 542 €	143 375 542 €	-1 382 000 €
P006	Agriculture et forêt	3 776 745 €	3 944 746 €	168 001 €
P007	Attractivité du territoire	59 468 291 €	56 468 291 €	-3 000 000 €
P008	Eau	20 112 308 €	19 712 308 €	-400 000 €
P009	Enveloppes cantonales	8 585 335 €	8 435 335 €	-150 000 €
P010	Habitat et logement	4 309 621 €	6 409 621 €	2 100 000 €
P012	Interventions d'urgence des collectivités	4 279 753 €	3 979 753 €	-300 000 €
P013	Patrimoine naturel et biodiversité	3 847 746 €	3 247 745 €	-600 000 €
P014	Service à la population	14 625 557 €	15 425 557 €	800 000 €
P015	Transition énergétique	16 722 903 €	16 722 904 €	0 €
P016	Voirie communale	9 029 282 €	9 029 283 €	1 €

Commission Finances du 09/04/2026

Secrétariat Général

2) Délibération portant modification du Programme Pluriannuel d'Investissement : mobilité



Programmes	Désignation	TOTAL AP AVANT	TOTAL AP APRES	Evolution AP
Politique	Mobilité	245 832 454 €	318 192 994 €	72 360 541 €
P039	Aménagement RD 942 Vallée de l'Avance et	893 846 €	688 567 €	-205 280 €
P040	Aménagements RD 1075	15 042 480 €	13 076 095 €	-1 966 385 €
P041	Aménagements RD 1091	21 956 971 €	21 846 969 €	-110 003 €
P042	ARD	13 064 332 €	12 064 332 €	-999 999 €
P043	Classements et déclassements	650 000 €	650 000 €	0 €
P044	Concours divers	4 644 688 €	4 644 688 €	0 €
P046	Glissement Pas de lours	1 861 147 €	1 658 270 €	-202 878 €
P048	Mobilités alternatives	15 885 096 €	15 030 179 €	-854 916 €
P049	Modernisation et sécurisation du réseau	23 376 256 €	22 626 257 €	-750 000 €
P050	Ouvrages d'art	21 186 915 €	21 536 915 €	350 000 €
P051	Revêtements et entretien de voirie	57 148 759 €	53 148 760 €	-3 999 999 €
P052	Risques naturels	23 865 085 €	24 065 085 €	200 000 €
P053	Signalisation et équipements de sécurité	4 575 302 €	5 575 302 €	1 000 000 €
P054	Travaux imprévus et urgents	4 983 477 €	3 483 476 €	-1 500 000 €
P075	JOP 2030	36 698 100 €	118 098 100 €	81 400 001 €

Commission Finances du 09/04/2026

Secrétariat Général

3) Synthèse : JOP 2030

Un soutien du Département aux Jeux Olympiques et Paralympiques à hauteur de 81,4 M€.

Les opérations majeures :

- **Vallée de l'Avance (RD 942 et RD 900b)** : réalisation de créneaux de dépassement, mise aux normes d'accotements, aménagement de carrefours et transversées urbaines : 43,89 M€
- **RD 1091** : réalisation de confortement d'ouvrages d'art, de protection contre les chutes de blocs : 12,52 M€
- **Autres projets** : réalisation de la Rocade de Gap, amélioration de la desserte ferroviaire de Briançon, aménagement de la traversée de la Roche-de-Rame : 24,99 M€

3) Synthèse : une politique d'investissement majeur qui s'inscrit dans la continuité du mandat

Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et maîtrisé.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement structurant et adapté pour les **Hautes-Alpes** tant dans son champ de compétences que dans sa réponse aux enjeux de dimension internationale qui seront siens prochainement.

Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 CA	2026 BP+BS	2027	2028	2029	2030	Total
CP (M€)	55,9	62,3	75,0	76,2	75,0	75,0	75,0	75,0	25,0	594,5

Le phasage de 2026 à 2030 est présenté à titre indicatif.

Ces montants sont susceptibles d'évoluer selon le degré de maturité des projets comme de l'adaptabilité de l'action départementale sur la période.



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

**Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex**

hautes-alpes.fr



LA STRATÉGIE HABITAT

PLAN D' ACTIONS 2026-2030



1

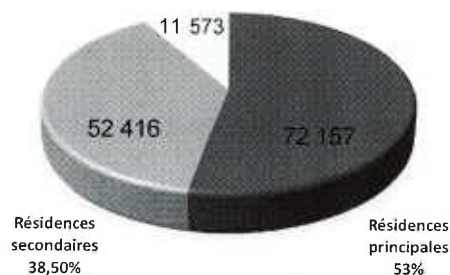
CHIFFRES CLÉS HAUTES-ALPES

Le parc de logements

- 141 677 habitants
- 136 146 logements
- 62 000 logements en copropriété : 45%
- 8 050 logements sociaux
 - 75 % des Haut-Alpins éligibles
 - 270 logements livrés entre 2017 et 2022
 - 3 500 demandes de logement social
 - 11 mois d'attente

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE

Logements vacants (dont 49% depuis plus de 10 ans)
8,50%



Source : Observatoire du logement 2025

2

2

CHIFFRES CLÉS HAUTES-ALPES

La vulnérabilité du parc de logement

- DPE 75% des logements sont notés E, F, G
- 3 500 logements estimés indignes
- Un taux de 33% de seniors (65 ans et +) en 2030 ➡ projeté à 40% en 2070
- 6 750 projets de recrutement saisonniers par an

Source : Observatoire du logement 2025

3

3

LES ENJEUX DU LOGEMENT DANS LE DÉPARTEMENT

Un marché du logement sous tension

- Manque de logements abordables
- Parc de logements vieillissant
- Taux important de logements vacants
- Foncier rare et coûteux

Source : Observatoire du logement 2025

4

4

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

Lancement d'une étude stratégique habitat 2024-2025

Création de 3 groupes de travail :

- Développer du logement permanent abordable
- Mieux accompagner les opérations de rénovation
- Développer de nouveaux modèles de logement pour les publics spécifiques

Synthèse et plan d'actions > 39 actions organisées en 5 catégories :

- Améliorer l'information et la communication autour des dispositifs existants
- Mieux accompagner les porteurs de projets et financer la production et la réhabilitation
- Expérimenter de nouveaux modes de production pour le logement permanent
- Renforcer la connaissance du territoire et la compréhension fine des besoins
- Animer un réseau d'acteurs et assurer le suivi du déploiement "Stratégie Habitat"

5

DES ACTIONS DÉJÀ LANCÉES (14)

- Mise en place d'une gouvernance (État - Département)
- Étude d'opportunité pour la création d'une Foncière (État - Département)
- Création d'un Observatoire du logement (DDT)
- Création d'une conférence inter-bailleurs (État - Département)
- Recensement des dispositifs et des aides locales au logement social (AR HLM)
- Suivi des porteurs de projets expérimentaux de différents types de productions de logement (État - Département)
 - Habitat inclusif (Veynes, Tallard, L'Argentière-la-Bessée)
 - Logements saisonniers
 - Habitat intergénérationnel
 - Habitat partagé
 - Habitat modulaire - tiny houses (Puy-Saint-André)

6

DES ACTIONS DÉJÀ LANCÉES

- Mise en place du Service public de Rénovation de l'Habitat (parc privé) via la Maison de l'Habitat (Département, ANAH, CAUE, SOLIHA, ADIL, CMAR)
 - Volets 1 et 2 depuis le 1er janvier 2025 et jusqu'en 2029
 - Création d'un guichet unique
 - Animation "aller vers" : copropriétés, élus, journées habitat, foires, artisans...
 - Orientation et conseils techniques : permanences territoriales
 - Volet 3 - 2026 à 2029
 - Accompagnement de l'usager (AMO) - ingénierie et travaux
 - Prestation réalisée par marché public
 - Mise en place d'une 1^{ère} enveloppe de 300 000 €

7

7

DES ACTIONS DÉJÀ LANCÉES

- 4 actions identifiées pour soutenir les Communes :
 - I. Mettre en place un référentiel départemental pour les logements communaux
 - On compte environ 1500 logements communaux ; dont 900 à loyer conventionné
 - II. Créer un guide du logement communal pour l' élu
 - III. Organiser des sessions d'information sur la gestion immobilière et locative
 - IV. Mettre en place un dispositif d'accompagnement technique et financier :
 - Réflexion sur la mise en place d'un guichet unique : IT 05, CAUE, SOLIHA, ADIL ;
 - Mise en place d'une conférence des financeurs ;
 - Renforcement des aides du Département par délibération du 25 juin 2025 ;
 - Mise en place d'une enveloppe de 2,1 M€ au PPI.

8

8

ACTIONS À LANCER

- Réflexion sur le rôle de l'opérateur historique
- Initier la mise en place d'un Organisme Foncier Solidaire
- Accompagner l'accession sociale (Bail réel solidaire, Prêt social location accession,...)
- Mise en place d'un comité des financeurs de l'habitat

9

9

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



10

